



L'AVANT DU NORD



1897-1945

HEBDOMADAIRE DEVOTÉ AUX INTÉRÊTS DE SAINT-JÉRÔME ET DU DISTRICT

Fondateurs : Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897-1945

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même; nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)

CHENIER

49ème ANNÉE — No 32

LABELLE

JOLIETTE, VENDREDI LE 17 AOUT, 1945

Sur le Pont de la Régence

Saint-Jérôme n'a pas caché sa joie et son enthousiasme à la nouvelle que la guerre était finie.... totalement finie.

Et les automobilistes de toute la région ne furent pas moins heureux d'apprendre, mercredi, que les coups d'essence s'évanouissaient... et qu'on pourrait dès lors avoir toute l'essence voulue. Un autre désir persiste cependant: quand aurons-nous des pneus, des bons pneus neufs?

Les institutrices de Saint-Jérôme ont eu deux victoires à célébrer...

Ce sera tout un pique-nique que le pique-nique des employés de la Regent Knitting, dimanche prochain...

On a dit que Bernard Gareau avait été limogé, c'est-à-dire jeté par-dessus bord... Allez donc voir! La semaine dernière, tout l'état-major de l'Union Nationale était rendu à son hôtel! De la poudre aux yeux, du camouflage, quoi!

Les officiers de la Circulation sont-ils au courant qu'une automobile s'est longtemps promenée dans le comté sans licence, qu'elle n'en avait pas encore il y a quelques semaines, qu'elle n'en a peut-être pas encore, etc., qu'elle appartient à l'organisateur d'un tour-circuit-camoufflé-caché de l'Union Nationale...

Semaine de la victoire: nous remettons à la semaine prochaine la publication d'un article politique pas trop mal tourné...

Disons seulement que M. Duplessis se préparait à se rendre à Ottawa et qu'il devait y faire claquer les portes... S'il en est un qui fut mouton et melleux, c'est bien lui! Et comme ça paraissait!

M. Duplessis a dit qu'il n'y aurait pas d'élections cet automne... Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas... Le "boss" peut se ficher d'une journée à l'autre, et il sait bien qu'on trame contre lui dans l'ombre... Dans notre comté, on trame contre M. Blanchard — nous pourrions le renseigner s'il le veut — mais lui ne le sait pas!

La bombe atomique a fait réfléchir et... fléchir le Japon...

Il n'y a pas à dire: le coup a dû faire descendre sur la terre tous les fils du Ciel Empire...

Le Japon s'est rendu, disait-on à la fin de la semaine dernière. Ce n'était pas encore certain, mardi. On demande protection pour l'empereur qui, dans la religion japonaise, descend du ciel et doit y remonter...

Et à 7 hres p.m. mardi, la nouvelle officielle arrivait que le Japon se rendait définitivement!

La session fédérale ne s'ouvrira que le 6 septembre. Un retard de deux semaines, dû aux événements d'Orient.

La conférence fédérale-provinciale s'est close en beauté... On étudiera maintenant les propositions dans chaque province respectivement... Et on reviendra en novembre. On craignait de la bisbille. Rien ne s'est produit.

M. Ilsey abaisserait les impôts dans son discours sur le budget, qu'il prononcera au début d'octobre. Il a besoin de le faire, s'il veut que nous fassions un succès de son neuvième emprunt, le même mois.

Les oranges électriques ont le désavantage, cette année, de faire non seulement du bruit, mais pas mal de dégâts...

Les accidents de chaque fin de semaine occupent bien des colonnes dans les journaux du lundi... Malheureux tout de même!

Une partie de pêche, faite en automne, a de grands avantages, dont deux: les portages sont moins durs et les mouches plus rares...

La bombe atomique démontre que les forces de la nature sont loin d'être exploitées... Il y en a des milliers qui nous sont encore inconnues... Où va le monde? Qu'est-ce qu'on verra dans vingt-cinq ans d'ici?

JOUR DE LA VICTOIRE APRES LA PLUS SANGLANTE DES GUERRES

Dieu soit loué! La guerre du Japon est terminée. L'univers est libéré d'un cauchemar. Le monde entre dans la bienfaisante détente de la paix.

En notre ville une fête populaire fut organisée par les autorités municipales, après qu'une impressionnante cérémonie religieuse eût réunie toute la population pour un TE DEUM d'actions de grâces. La foule entonna avec entrain O CANADA avec accompagnement d'orgue, puis elle se dispersa à travers la ville où des fanfares faisaient entendre des marches militaires. Un feu de joie fut allumé sur un radeau sur la rivière du Nord, alors que la foule chantait sur les deux rives.

Puis, des orchestres et des violonneux furent installés rue Saint-Georges, depuis l'avenue Legault jusqu'à l'avenue Parent, et avec un entrain indescriptible, la population dansa dans la rue jusqu'aux petites heures du matin.

Dans la paix et la quiétude, avec un grand espoir au cœur, nous attendons maintenant le retour de nos braves soldats d'outre mer. Dieu soit loué!

QUE SERA DONC DEMAIN?

Que sera demain? On est bien en droit de se poser la question depuis que le monde a appris la création de la bombe atomique et constaté quels effets désastreux une seule d'entre elles avait causés en territoire japonais.

L'univers entier en est demeuré stupéfié. Tant de puissance dévastatrice dans une bombe de guerre qui ne prend guère plus d'espace qu'une autre bombe, mais dont la capacité de destruction est de deux mille fois plus considérable que celle qu'accomplit une bombe de 22,000 livres. Ou si l'on veut, la force explosive de l'énergie contenue dans une bombe atomique est l'équivalent de 20,000 tonnes de dynamite T.N.T. On s'arrête effaré devant de tels chiffres. Il y a de quoi.

Utilisée présentement pour terminer la guerre, l'énergie intra-atomique devrait dans la paix accomplir des merveilles. C'est certainement la plus formidable des forces connues de la nature que la science vient de découvrir. A qui servira-t-elle maintenant? Sera-t-elle dans l'avenir une cause supplémentaire de guerre? ou dans les guerres possibles un engin meurtrier pour des conflits aussi barbares que rapides? Ne sera-t-elle pas plutôt un frein aux désirs des ambitieux et des fauteurs de discorde? Sera-t-elle uniquement employée pour donner au monde une ère nouvelle de progrès et de bien-être? Autant de points d'interrogation. Voici une autre force que la science a trouvée, mais dont Dieu seul garde les ressources illimitées. Dieu a dit à l'homme d'utiliser de son cerveau pour accomplir de grandes choses; l'esprit de l'homme, la vaste intelligence de l'homme, la science de l'homme, dénotent l'infinie grandeur du souffle divin qui les a faits.

Il n'y a que 50 ans, Gustave le Bon, le grand savant français, exposait dans son célèbre livre "L'Evolution de la Matière", que la matière est une force, et que l'atome, séparé brusquement des éléments qui le constituent, peut devenir une énergie incalculable, ne puissance sans rivale. A l'instar d'autres savants qui furent dans tant d'autres domaines, des précurseurs et des batteurs de sentier, Gustave le Bon, dans un moment où la science expérimentait et tâtonnait, avait déjà dans son cerveau la formule vague, imprécise, mais indubitablement indéfinissable, de la puissance de l'atome dissocié. Nul plus que lui n'a fouillé ce domaine alors inaccessible, et qui pour plusieurs était tout simplement une utopie.

Le Bon écrivait, à la page 81 de ce livre, ces étonnantes paroles:

"Le savant qui trouvera le moyen de dissocier instantanément un gramme d'un métal quelconque, radium, plomb, argent, ne verra pas les résultats de son expérience. L'explosion produite sera tellement formidable que son laboratoire et toutes les maisons voisines seront instantanément pulvérisées avec leurs habitants".

Il y a près de 50 ans que ces mots ont été écrits. Depuis, les meilleurs cerveaux du monde se sont attaqués ensemble au champ des recherches scientifiques audacieuses; la fièvre scientifique des nations pour parer aux inventions de l'ennemi et pour assurer leur propre offensive ou leur propre défense, a conduit à des sommets inexploités, et les Etats-Unis ont créé l'engin meurtrier qui venge Pearl Harbor mais qui deviendra, comme toutes les autres inventions, peut-être un caprice dans la main de l'homme.

Nous avons dit un caprice. Qui contrôlera demain l'effroyable invention? Contrôlée, elle pourrait servir à éloigner à jamais la guerre; car si jamais la guerre revenait sur la surface de la terre déchirée depuis trois décades par deux conflits rapprochés, l'invention mènerait à une boucherie qui causerait peut-être la fin de l'humanité. Dans les mains des hommes, pour leur bien-être, pour leur progrès, la force atomique peut être le prélude d'une série merveilleuse d'inventions nouvelles au service de l'humanité, particulièrement dans le double domaine de la production de la chaleur et de la force motrice.

Notre siècle a développé la science à un degré inconnu. Non seulement l'homme est parvenu à faire voyager dans les airs des véhicules aux pesanteurs fantastiques, à faire naviguer au fond des mers et à la surface des eaux des véhicules blindés aux dimensions énormes, non seulement il est parvenu à faire se diriger dans les airs des bombes-robots et des torpilles aériennes, non seulement il est parvenu à donner au monde la télévision, mais il sera aussi parvenu, d'invention en invention, d'une trouvaille à l'autre, à dompter l'énergie atomique.

Le devoir des gouvernements, des grandes puissances en particulier, c'est de voir à assurer la paix. Cette invention, si terrible puisqu'elle tue, broie, anéantit même à distance, devrait être sur un monde ruiné et éprouvé, le rempart d'une paix durable. Que les pays qui en auront le monopole, soient les premiers à être sages, et que par elle, les querelles et les ambitions disparaissent. L'Italie, l'Allemagne et le Japon donnent au monde moderne une très grande leçon: l'ambition ruine les nations comme les individus.

Le monde vient de faire un pas en avant. Le monde reste émerveillé devant l'immensité des secrets de la nature. Il s'incline aussi devant la grandeur d'un monde dont la création ne peut être que l'oeuvre d'un Dieu.

LIONEL BERTRAND, M.P.

Nouvel aumônier



M. l'abbé Edmond LACROIX, curé de Saint-Thérèse depuis 1935, que Son Excellence Mgr Charbonneau vient de nommer aumônier à l'Hospice de Saint-Jérôme, en remplacement de M. l'abbé Charette.

M. l'abbé Lacroix, malade depuis quelques mois, doit totalement refaire sa santé. Il laisse dans la paroisse de Saint-Thérèse un très vibrant souvenir. Il était fortement admiré et constamment écouté. Il fera ses adieux à ses paroissiens témoins de la fin d'un pont, et entrera dans ses nouvelles fonctions au début du septembre.

Nous lui souhaitons dans la Reine du Nord une très cordiale et très large bienvenue.

Prise de possession

La Corporation des Biens de Guerre ne prendra possession des usines Bouchard et du matériel qui y est attaché, qu'à la fin de septembre ou au cours d'octobre.

La corporation verra ensuite à disposer du matériel et des terrains, en vertu de la loi des surplus de guerre.

Pour le moment plusieurs centaines d'ouvriers, recrutés particulièrement dans le sud du comté de Terrebonne, travaillent encore aux usines pour mettre tout en ordre. Contrairement à ce que l'on croyait, plusieurs immeubles ne seront pas démolis. On protège les éventuels au moyen de papier goudronné, et cela pour la période d'hiver, ce qui nécessairement laisse l'impression que les immeubles existants peuvent bientôt servir à d'autres fins.

Prix de la bière

Beaucoup de gens sont sous l'impression que la Commission des Prix et du Commerce contrôle le prix de la bière.

Il peut arriver que des consommateurs paient un peu plus cher qu'aurait payé pour une bouteille de bière achetée chez l'épicier. Mais il ne faudrait pas qu'ils s'en prennent à la Commission établie pour contrôler les prix, laquelle n'a rien à voir avec les prix de la bière.

Toute la matière relève de la Commission des Liqueurs et du gouvernement provincial.

La route du Nord

La dernière fin de semaine a probablement été celle qui au cours de la présente saison a amené le plus de visiteurs dans nos montagnes. Les routes ont été samedi comme dimanche totalement envahies d'automobilistes. Tous les hôtels et pensions ont été en fin de semaine remplis à débordement, et dans plusieurs hôtels du Nord on a dû refuser des clients.

De l'avis de tous c'est l'une des meilleures saisons de tourisme que les Laurentides aient connues.

Travaux de pavages

La compagnie Local Construction a commencé les travaux de pavages dans plusieurs rues de notre ville. On escompte à l'hôtel-de-ville que ces multiples travaux entrepris au coût de \$39,000.00 seront terminés environ dans un mois.

Entreprise des travaux du marché public

Des travaux préliminaires, abattage d'arbres, égoûts, terrassement, seront effectués prochainement dans l'ancien parc du Canada Pacific, où l'on construira prochainement des abris pour les cultivateurs et les marchands.

Pont de l'avenue de Martigny

On nous laisse entrevoir à l'hôtel-de-ville, la possibilité que les travaux de réfection du pont entre les deux rives depuis la rue Labelle à l'avenue Lavolette sur la rivière du Nord, soient prochainement commencés à l'automne. Nos concitoyens liront cette nouvelle avec un soupir de soulagement, car ce pont délabré est une constante menace à la sécurité publique.

DIXIEME ANNIVERSAIRE DE LA TROUPE SCOUTE DE ST-JEROME

Le 26 août prochain, on célébrera en notre ville, le dixième anniversaire de la fondation de la troupe scout de Saint-Jérôme. A l'occasion de cette prochaine célébration nous empruntons à la plume alerte et documentée de M. l'abbé Paul Labelle, ancien aumônier de la première troupe scout de Saint-Jérôme, les notes suivantes publiées dans "Ma Paroisse".

La petite histoire englobe la vie paroissiale avec ses multiples manifestations avec en plus, l'histoire de nos institutions, de nos oeuvres et de nos mouvements spécialisés. Elle commence en 1935, le 13 novembre, date où pour la première fois furent réunis quelques enfants dans le dessein de leur faire connaître le scoutisme, son organisation, ses espérances.

Il y avait cependant plus de deux ans qu'on désirait ce mouvement à Saint-Jérôme. Un scout d'Iberville, Gilbert Martel, résidant alors dans notre ville, avait fait dès 1932 des démarches auprès des autorités. Pour une raison ou pour une autre, le projet ne fut pas jugé opportun. Il fut différé jusqu'à l'arrivée de M. l'abbé E. Dubois, comme curé de Saint-Jérôme.

M. le curé Dubois, en effet, qui avait consacré vingt ans de sa vie sacerdotale à l'éducation de la jeunesse, ne pouvait rester insensible à ce mouvement destiné par sa technique toute particulière, à former les enfants aux points de vue physique et moral.

Aussi, vers la fin d'octobre 1935, M. l'abbé Ferdinand Léveillé fut-il chargé de "partir" une troupe à Saint-Jérôme, et, avec Gilbert Martel, comme chef fondateur, il recruta les premiers sujets.

La réunion préliminaire eut lieu au sous-sol de l'église. Ce soir-là le chef explique aux quinze garçons réunis la méthode et les buts du scoutisme. Tous sont enchantés de connaître ce mouvement, promettent d'y apporter leur concours et s'inscrivent comme membres de la troupe naissante.

On assistera tout le cours de l'hiver aux réunions qui se tiennent d'une façon assez régulière. Durant l'hiver Gilbert suit des "cours de chef" à l'académie Québec, au local de la Troupe Saint-Viateur.

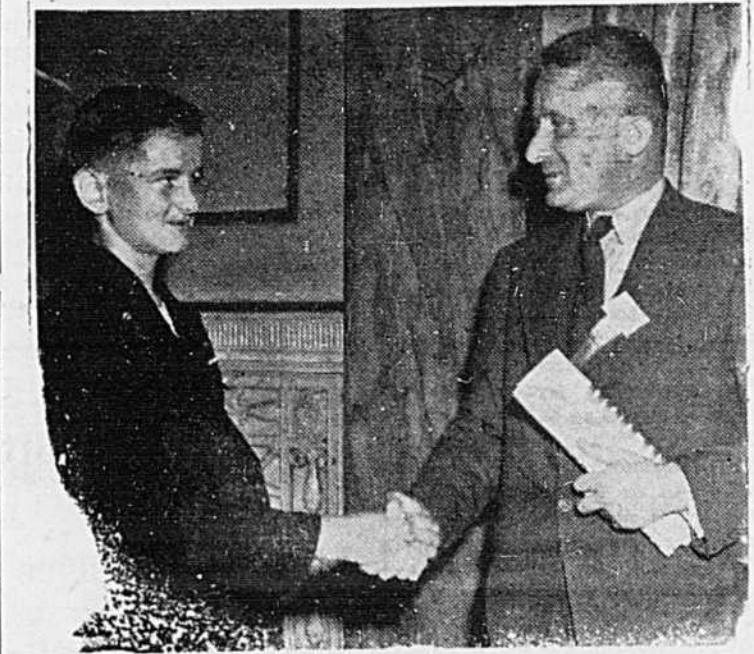
Entre temps, l'organisation de la Troupe se continue. Une correspondance régulière s'établit entre le groupe jérômien et le quartier général de la Fédération des Scouts catholiques.

Le 14 janvier 1936 marque une autre date importante: la troupe reçoit une autorisation officielle de fondation de la part du Comité directeur des Scouts catholiques du diocèse de Montréal.

C'est alors que vient la question du costume et des couleurs de la troupe. La chemise bleue marine fut adoptée; quant aux couleurs, après plusieurs suggestions, on choisit le foulard vert et jaune.

La vie intime de la troupe s'or-

Gagnant d'un concours de reboisement



La semaine dernière avait lieu à Montréal le congrès des clubs 4-H, association qui groupe des jeunes ruraux dont la mission est de travailler à la conservation de nos ressources naturelles, et dont la devise est: Honneur, Honnêteté, Habileté et Humanité. On a dans ces quatre mots la raison des quatre lettres H.

Dans la photo ci-dessus on voit M. Sylvio Valiquette, de Ste-Agathe des Monts, recevant les félicitations de M. Roland Bock, président du Congrès. M. Valiquette est le lauréat d'un concours de reboisement, et la Québec Forest Industries Ass't lui a remis une bourse de \$200. pour l'inciter à poursuivre ses études dans le domaine forestier.

Ce Congrès a remporté un succès sans précédent. Des milliers de jeunes venus de tous les coins de la province y ont assisté. Notre comté compte plusieurs clubs de 4-H.

Les membres des clubs des 4-H portent un costume qui les distingue: culotte bleue, chemise gris-bleu et le béret bleu. Ce groupement est appelé à un très grand développement dans la province. Il se trouve de telles associations dans plusieurs pays; outre la conversation de la forêt, ces organismes multiplient leurs activités dans tous les domaines sociaux.

LA GUERRE EST FINIE!

Toute la guerre est finie. Le Japon s'est rendu sans conditions, mardi le 14 août.

Cette dernière reddition met fin à une guerre qui durait depuis septembre 1939, soit près de six années.

L'univers entier a laissé échapper, mardi, un long soupir de soulagement. Le Canada, comme toutes les autres nations, a laissé éclater sa joie, et mercredi un congé national a laissé libre cours au bonheur et à l'enthousiasme.

La guerre est finie. Dimanche, des actions de grâces seront rendues à la Providence dans toutes les églises canadiennes. Remercions dès maintenant Dieu d'avoir donné aux forces alliées, la victoire, après tant d'années de sacrifices. La paix revient sur un monde déchiré. Puisse-t-elle y demeurer longtemps, toujours?

Les peuples devront maintenant s'entendre, et dans une collaboration très étroite de bon sens, de compréhension et d'amitié, empêcher par tous les moyens humainement possibles, qu'une autre guerre déchire encore le monde. La paix, elle a été obtenue; aux hommes de bonne volonté, elle reste promise.

Notre souvenir se porte, dans ces jours de joie, vers tous les soldats, les marins et les aviateurs qui, au cours du conflit, ont donné leur vie et leur santé pour que nous soyons le droit de vivre dans la liberté, le bien-être et le bonheur.

LIONEL BERTRAND, M.P.

LE TRIBUNAL D'ARBITRAGE DONNE GAIN DE CAUSE AUX INSTITUTRICES

Les villes de Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse et de Terrebonne dans le contrat

Autres municipalités scolaires intéressées

Un comité d'arbitrage composé de Me Gaston Gibeau, de Ste-Agathe, président, de Me Lucien Bourbonnais, de Terrebonne, et du notaire Gustave Léonard, de St-Jérôme, comme membres adjoints du tribunal, ont rendu un jugement unanime, en donnant gain de cause aux institutrices des villes et de plusieurs municipalités de la région, dans leurs revendications auprès du comité de l'Instruction Publique de la province de Québec.

Nous publions plus loin le texte intégral du contrat syndical qui aura force entre les commissaires d'écoles et les institutrices dans les villes de Saint-Jérôme, de Sainte-Thérèse et de Terrebonne. Ces dernières recevront un salaire de \$700. par année lors de leur première année d'enseignement, et une augmentation de \$50. par année d'enseignement jusqu'à concurrence de \$1,100.00 par année.

Nous publions également le texte intégral du contrat syndical qui aura force entre les commissaires d'écoles et les institutrices dans les municipalités de Saint-Jérôme paroisse, Terrebonne paroisse, Pincourt, Lesage, le bas de Saint-Jovier, Ste-Anne des Plaines no 2, Ste-Monique, St-Canut village, St-Canut no 2, St-Colomban, St-Henri de Mascouche, Rang St-Jacques, paroisse de Ste-Scholastique. Par ce contrat, les institutrices débuteront dans l'enseignement à un salaire de \$600 par année jusqu'à \$900. annuellement, augmentant de \$40. leur salaire annuel.

Ce tribunal d'arbitrage a été demandé par l'Association catholique des Institutrices rurales du district no 11, Inc., qui a son siège social en la ville de Saint-Jérôme, et mettaient en cause toutes les corporations scolaires mentionnées plus haut. Pour avoir droit à l'arbitrage, les institutrices d'une municipalité scolaire devaient être membres de l'Association dans une proportion d'au moins 50 pour cent.

Ce tribunal d'arbitrage fut formé en vertu de la Loi des différends ouvriers de Québec et de la Loi des différends entre les Services Publics et leurs salariés, Statuts Refondus de Québec, 1941, chapitres 167 et 169. Les trois personnes mentionnées au début de cet article furent nommées membres du comité d'arbitrage. Ce tribunal a tenu son enquête au Palais de Justice de St-Jérôme. Seule de toutes les corporations scolaires, la ville de St-Jérôme était représentée par un procureur, Me Joseph Fortier; l'Association des Institutrices rurales était représentée par Me Camille de Martigny, avocat de St-Jérôme.

Le tribunal d'arbitrage a entendu les parties en cause, et a tenu compte dans sa décision des facteurs et des faits suivants: la cause de l'Instruction; l'importance sociale du rôle de l'institutrice; les salaires trop maigres qui lui ont été payés jusqu'à date; l'importance de la bien payer pour qu'elle reste et se perfectionne dans son grand rôle éducationnel; l'augmentation du coût de la vie, etc., etc.

Le tribunal d'arbitrage considère qu'il y a lieu de régler le différend, d'accueillir partiellement et sous certaines réserves la demande de l'Association Catholique des Institutrices Rurales du district no 11, Inc., mais aussi de changer et modifier les deux projets de conventions soumis par cette dernière; alors, il décida ce qui suit, et que nous publions textuellement pour le bénéfice de nos lecteurs.

CONTRAT SYNDICAL entre

LES COMMISSAIRES de la Ville de St-Jérôme, de la ville de Ste-Thérèse, et de la Ville de Terrebonne, chacune étant une corporation constituée suivant la loi de l'Instruction publique,

et

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DES INSTITUTRICES RURALES DU DISTRICT No 11, INC., corporation constituée suivant la loi des Syndicats professionnels du Québec, et ayant son siège social en la Ville de St-Jérôme en le comté municipal de Terrebonne.

1. — MANDAT DU SYNDICAT: Le Syndicat se déclare, ce que reconnaît la Commission, le représentant des institutrices laïques pourvues d'un brevet de capacité à l'emploi de la Commission, membres ou non du Syndicat, comme l'établit le certificat émis le dix-huit septembre 1944, par la Commission des relations ouvrières de la Province de Québec.

2. — APPLICATION: La présente convention régit les institutrices laïques et pourvues d'un brevet de capacité, membres ou non du à suivre à la 5e page

LA GOMME QUI REND GRANBY FAMEUX

GRAND-B

Gomme à mâcher, en morceaux et en tablettes

WORLD WIDE GUM CO., LTD., GRANBY

Un Peu de Tout

La bombe atomique est le sujet de toutes les conversations. Voici les impressions du Dr J. E. Gendreau, directeur de l'institut du radium de l'université de Montréal, à ce sujet:

— La découverte de l'uranium U-235 est peut-être l'invention la plus pratique de toute la civilisation depuis que Prométhée a dérobé le feu du ciel, déclarait-il, à son bureau de l'université.

On soupçonnait déjà depuis longtemps toute l'énergie contenue dans l'uranium, mais quand on a découvert le radium, l'uranium fut relégué dans l'ombre. Après les découvertes que l'on a faites dernièrement, l'uranium a détrôné le radium et il est devenu le roi des métaux.

En effet, l'uranium a pris sa revanche. Il manifeste aujourd'hui son énergie.

Cette grande énergie découverte dans l'atome est malheureusement employée à des fins de guerre, mais elle aura peut-être pour effet de la faire se terminer plus tôt. Après la guerre, elle sera l'un des plus grands facteurs de progrès jamais connus.

En quoi consiste cette nouvelle découverte?

— Vous savez que l'uranium est composé de barium et d'autres éléments. Or voici qu'aujourd'hui, par la séparation du barium de ses autres éléments on obtient la transformation de la matière en énergie; chacune de ces désintégrations de la matière se fait très rapidement et porte en chacune de ses explosions les éléments de nouvelles explosions et ainsi de suite tant qu'il reste de l'uranium.

— Qui a découvert le premier cette fameuse énergie atomique? — L'invention théorique est due principalement à une Allemande, Mlle Meitner. Le congrès de physiciens de 1939 à Washington en avait annoncé la nouvelle.

— Dans le domaine de la chimie et de la physique industrielle, nous sommes à la veille d'une véritable révolution économique semblable à celles qui suivirent les découvertes de la locomotive à vapeur, du principe de la dynamo, etc. Nous approchons du moment où toutes les sources actuelles de production d'énergie telles que la houille, le gaz, le pétrole, etc., disparaîtront devant un changement radical dans la génération de la force motrice et dans l'industrie mondiale. Par l'utilisation d'une nouvelle substance radio-active.

Cette nouvelle substance radio-active et qui est dénommée U-235 provient de l'uranium, minéral radio-actif se composant de 3 atomes ou isotopes: U-234, U-235 et U-238, que l'on extrait généralement du pechblende, la pegmatite et du feldspath dont plusieurs gisements sont signalés dans la province de Québec.

Depuis plusieurs années, le Danemark, l'Allemagne, l'Italie et les Etats-Unis étudiaient et expérimentaient les propriétés de ces isotopes et notamment celles de U-235. Le Dr O. C. Nier, de l'Université de Minnesota, isolait U-235 et parvint à établir définitivement ses propriétés; or, comme nous l'avons dit précédemment, ces propriétés constituent une véritable révolution dans la production d'énergie, car U-235, mis en contact avec l'eau froide, la fait

boillir instantanément, produisant la vapeur susceptible d'actionner un moteur pendant un temps indéfini.

— Quelles sont les possibilités d'avenir qui peuvent suivre cette découverte? — Cette récente invention nous porte à nous demander ce que deviendront alors les exploitations de houille, de pétrole, etc., lorsqu'il est prouvé qu'une livre seulement de U-235 que l'on met actuellement au point dans les laboratoires, engendrera une énergie équivalente à celle que produirait la combustion de 5,000,000 de gallons de gazoline; cette production d'énergie s'arrêterait dès qu'on interrompait tout contact entre U-235 et l'énergie. On peut donc prédire, sans exagération, que cette merveilleuse découverte réduira considérablement la valeur des gisements de houille et de pétrole présentement exploités.

Une masse de cinq à dix livres de U-235, par exemple, suffirait, à produire la force motrice nécessaire à propulser un transatlantique à travers les mers durant une période indéfinie, sans le secours de combustible ou de carburant d'aucune sorte, car cette masse de U-235 mise en activité par immersion dans l'eau froide, fournirait autant d'énergie que 25 à 50 millions de livres de houille ou 30 millions de gallons de gazoline.

— Nos ancêtres auraient considéré comme un insensé qui leur aurait dit qu'un jour la plus grande puissance d'Asie serait détruite par la division de quelques atomes, invisibles même au microscope ordinaire.

— Non, ce n'est pas avec du géranium, mais plutôt avec de l'uranium, que l'on a fabriqué la nouvelle bombe atomique.

— En attendant de se chauffer avec les atomes, il nous reste deux sortes de charbons: le charbon mou et le charbon dur à obtenir.

— La France a vécu depuis 1940 de bien tristes heures. Une des pires est sans doute celle du moment où le maréchal Pétain subit un procès où la justice semble liée d'avance. La condamnation de Pétain entraînera la condamnation de la France.

— A quatre heures du matin bébé se réveille et demande à sa mère de lui raconter une histoire pour l'endormir. La maman répond: "Attends quelques minutes. Ton père va rentrer et il va nous raconter une histoire à tous les deux."

— L'expérience c'est habituellement ce qui nous reste quand il ne nous reste plus rien.

— On dit que les allocations familiales permettront à un plus grand nombre d'enfants de fréquenter des maisons d'enseignement scientifique et classique que même déjà on note une augmentation des entrées dans la plupart de nos écoles, collèges et universités.

— Ce n'est pas trop tôt, surtout dans la province de Québec, qu'on assiste à une telle poussée vers les

ASSURANCES

Assurances contre le feu, le vol, les accidents et maladie

Assurance sur automobiles et bris de glace

Assurance-Vie "Confederation Life"

Rodrigue Bélanger

223 rue Saint-Georges Tél. 106 Saint-Jérôme

POUR VOS HUILES A MOTEUR

consultez

Laurentide Oil Reg'd

B. Aubin, prop.

HUILES A MOTEURS HUILES INDUSTRIELLES GRAISSES

Vendeur autorisé des produits: Avio-Aviation et Veedol

Tél. 98 w 2 Saint-Jérôme

centres d'instruction et de culture. Les Canadiens français ne peuvent parvenir à l'avenir brillant pour lequel ils se croient nés sans s'élever de plusieurs crans dans le domaine de la connaissance. Il nous faut gagner sur le terrain des idées générales et de la culture et nous préparer à tenir un rang honorable dans le monde scientifique de demain.

— Le Bien Public.

Petite encyclopédie

Choses diverses

— 1 —

Les cheveux des Japonais

Un voyageur suédois qui, après avoir passé des années au Japon, a beaucoup écrit sur ce pays, a consacré des pages curieuses à la chevelure des Japonaises et aux soins qu'elles lui donnent. La coiffure est, au Japon, un art très compliqué. Une Japonaise ne saurait se passer de coiffeuse, mais celle-ci est une artiste qui ne condescend point aux menus soins qu'exige une chevelure. Elle envoie d'abord une de ses élèves auprès des clients différentes. La coiffeuse n'intervient que pour relever et disposer les cheveux selon les règles de l'art et des conventions imposées par une bonne éducation. Car l'étiquette impose, selon son âge, à une femme des coques ou des bandeaux. De huit ans à vingt-huit, on peut reconnaître l'âge des Japonaises à sa coiffure. A ces vingt années correspondent quatorze coiffures différentes. Passé vingt-huit ans, la femme n'est plus considérée, comme jeune, et jusqu'à sa mort porte la coiffure uniforme des vieillards.

— L'arrangement d'une tête de femme élégante et soignée demande deux heures de soins. On y fait entrer les soins de la figure. La coiffeuse est munie de rasoirs avec lesquels elle rase le duvet des joues de ses clientes. Cette opération se renouvelle tous les trois ou quatre jours. Le sommeil ne détruit pas un si bel ouvrage, car les Japonaises ne se servent pas d'oreillers, mais de petits tabourets de bois creusés au milieu, à la place du cou.

Les servantes prennent le même soin de leurs cheveux. Elles les recouvrent pendant les travaux du ménage pour les garantir de la poussière.

On attribue les beaux cheveux de femmes à l'habitude de raser la tête des enfants nouveaux-nés.

— 2 —

Le plus vieux mot du monde

Un brave allemand, très patriote, proposait que les enfants renonçassent aux vocables "mama" et "papa" en faveur des termes plus germaniques "mutter" (mère), "vater" (père). Il pensait que les premiers avaient été empruntés au français. Mais un philosophe plus éclairé a renversé son assertion en déclarant que "mamma", "maman", est sans doute un des mots les plus anciens qui aient été prononcés sur la terre, et qu'il était d'un usage courant des milliers d'années avant que la France n'existât.

— 3 —

Perles fines

Bien des personnes se demandent, en voyant des perles fines, si recherchées dans la bijouterie, comment elles se produisent. Les pêcheurs les trouvent dans les grandes coquilles de nacre qui servent à la fabrication des boutons, et non, comme beaucoup le croient, dans les petites huîtres que nous mangeons.

La perle, le croirait-on, provient d'une sorte de maladie. Voici comment. Les coquilles sont souvent attaquées par des vers qui, lentement, creusent un petit trou sur leur enveloppe pour s'introduire dans l'intérieur. Le mollusque, pour se protéger contre cet ennemi, a le pouvoir de déposer tout autour du trou une ma-

tière qui durcit rapidement et forme comme une petite cloche à travers laquelle le ver ne peut plus passer.

Or, cette cloche n'est autre que la perle fine.

— 4 —

Les femmes les plus élégantes du monde

Ce n'est point, ainsi qu'on pourrait le croire, à Montréal, qu'on la rencontre, mais... au Pôle-Nord. Ce sont des demi-sauvages qui appartiennent à la tribu des Smoits, sur le littoral du Groenland.

Un voyageur, l'explorateur allemand Grundemann, a rapporté, en effet, qu'au cours d'une expédition chez les Esquimaux, il a rencontré plusieurs de ces dames, revêtues de fourrures, qu'une élégante de Montréal ou de New-York n'aurait pas hésité à payer \$2,500. Certaines de ces "toilettes" furent même estimées bien plus cher par M. Grundemann, entre autres une sorte de manteau en renard argenté entièrement doublé de loutre et bordé de zibeline russe, dont le prix, chez n'importe quel fourreur, n'aurait pas été inférieur à \$7,000.

Seulement, il est plus que probable que la coupe doit laisser quelque peu à désirer. Ah si nos élégantes pouvaient se procurer aussi facilement de si belles fourrures, de quelles merveilles d'élégance et de bon goût ne serions-nous pas déboulés!

— LE FURETEUR

Histoire naturelle

LA MER

La mer s'étend sur près des trois quarts de la surface du globe. En certains endroits, elle n'a que peu de profondeur, mais en d'autres elle atteint jusqu'à 39,000 pi.

Le sol qu'elle couvre présente autant d'inégalités que celui qu'elle laisse à découvrir: il y a là des hauteurs, des

vallées, des abîmes: nos îlots sont pour la plupart les sommets de montagnes immergées.

C'est dans la mer que les rivières et les fleuves déversent leurs eaux; mais elle ne s'en accroît pas pour cela, parce qu'il se produit à sa surface une évaporation constante qui maintient l'équilibre. Elle rend à l'état de vapeur autant d'eau qu'elle en reçoit à l'état liquide. Cette eau ainsi évaporée devient les nuages, qui se résorbent en pluie et en neige, et sont le principe des ruisseaux, des rivières et des fleuves.

Les eaux de la mer ont plusieurs sortes de mouvements. Par l'effet des vents, elles forment des vagues, qui souvent paraissent courir avec une très grande vitesse.

Par l'effet de l'attraction de la lune, les eaux se soulèvent et s'abaissent deux fois par jour, ce qui produit le flux et le reflux. Par le flux, les eaux s'avancent sur le rivage et dans l'embouchure des fleuves, ce qui facilite l'approche des navires; par le reflux, elles s'éloignent du rivage, où elles laissent des coquillages, des plantes aquatiques, des crabes, etc.

On remarque en outre dans la mer divers courants: les uns vont de la zone torride vers les pôles, et tempèrent sur leur parcours la rigueur du climat; d'autres se dirigent des régions polaires vers l'équateur et servent, au contraire, à modérer la trop grande chaleur.

Vers les pôles, la mer est couverte de glaces, qui, à certaines époques, se détachent, forment des montagnes flottantes, et viennent se fondre dans les régions tempérées.

Le terrain du fond de la mer est de sable, de gravier, de rochers, de vase, de coquillages, de débris d'animaux ou de végétaux. Il produit abondamment des algues, des varechs, des mousses, des plantes, toute une végétation distincte de celle de la terre.

Il y a dans la mer une multitude presque infinie d'êtres animés, non moins variés dans leurs espèces que ceux qui vivent sur la terre.

Les uns, couverts d'écailles légères, nagent avec rapidité; d'autres, chargés d'une coquille ou d'une carapace, se traînent pesamment. Quelques-uns ont des nageoires en forme d'ailes, et peuvent voler dans l'air. Un grand nombre, privés d'organes de locomotion, croissent et vivent attachés aux rochers.

Parmi les poissons que l'on pêche dans la mer, les principaux sont: le hareng, la sole, le turbot, la morue, le merlan, la sardine, le thon... Pour conserver la morue et les autres poissons en général, on les sale. Il en est qu'on garde dans l'huile: tels sont le thon et le sardine.

La mer tout entière est un atelier de production et de vie. L'homme la domine et la contraint à lui payer tribut: il y jette ses filets; il y harponne même les colossales baleines. Toutefois il expérimente qu'elle ne lui est qu'imparfaitement assujettie. A certains jours elle se soulève contre son dominateur, le rejette sur la rive ou l'engloutit dans ses abîmes.

La mer semble être une séparation infranchissable entre les peuples des différents continents; en réalité, elle est une voie de communication, par laquelle ils échangent leurs produits. C'est

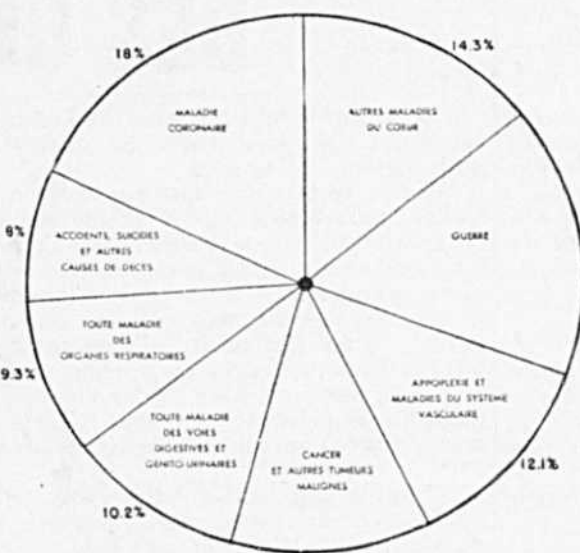
Les Gens Vivent-ils Vraiment Plus Longtemps?

En effet un plus grand nombre de personnes atteignent un âge plus avancé à présent qu'au commencement de ce siècle. C'est à cause des grands progrès qui ont été faits dans la baisse de la mortalité infantile.

Des recherches, faites récemment dans les groupes entre les âges de 35 à 45 ans, indiquent une très légère augmentation seulement dans l'expectative de vie et c'est dans ce groupe que la majeure partie de l'assurance-vie est souscrite.

Les méthodes modernes du traitement des maladies, telles que la tuberculose, le cancer et la pneumonie, ont donné des résultats encourageants, mais ces derniers sont largement contrebalancés par l'augmentation de la mortalité due aux maladies de coeur et morts accidentelles, ces dernières pouvant être attribuées à l'accélération de notre vie moderne.

Cette question de fait discutée à l'assemblée annuelle de la Canada Life est illustrée par le diagramme suivant.



Ce diagramme repose sur l'analyse faite du nombre de décès survenus en 1944 parmi les assurés de la Canada Life.

par ce chemin sans traces et au travers des abîmes, que l'ancien monde donne la main au nouveau, et qu'ils se font part de leur richesse.

Petite Encyclopédie

NOTES ET FAITS

On a souvent recherché, par la statistique actuelle, à déterminer approximativement le nombre des mots qui sont employés, dans la conversation et les écrits par les diverses personnes qui parlent une langue. Ce problème intéressant vient d'être résolu par un statisticien français, qui est

arrivé aux conclusions suivantes: Un nègre qui parle le français à sa façon, emploie seulement 200 mots; un commerçant du Marais en emploie journellement 500; un employé élégant de la rue de la Paix, fait usage pour servir sa riche clientèle, d'environ 1,500 mots; un professeur en emploi généralement 2,500; un académicien, 3,000; un membre de l'Académie des sciences, 5,000.

Un Américain conçoit ainsi les progrès de la civilisation dans l'espace de deux siècles.

Voici ce qui arrive dans la maison d'un honnête citoyen de New-York, en 2056, le domestique est appelé à la cuisine par le téléphone; il se présente à la fenêtre dans un ballon.

Maitre — Allez dans l'Amérique du Sud, dire à M. Johnson que je serai heureux de l'avoir avec moi.

John part. Il est de retour au bout de cinq minutes.

John — M. Johnson dit qu'il viendra: il est obligé de se rendre au Pôle Nord: il passera ici en revenant.

Le Maitre — Montez la machine à mettre la table, et télégraphiez à ma femme, qui est dans sa chambre, que M. Johnson doit venir. Ensuite vous brosez mon habit, car j'ai un rendez-vous à Londres pour midi.

John exécute les ordres qui lui sont donnés, et son maître passe en Angleterre, après s'être arrêté un moment aux Antilles, pour y prendre un oranger.

Le polka nous vient de Bohême, mais sait-on de quelle façon et par qui fut inventée cette danse.

C'était une bergère qui, en l'absence de ses bourgeois, s'était accoutumée à une danse originale, qu'elle accompagnait d'un chant étrangement rythmé. La bergère était gentille et dansait avec grâce. Le pas qu'elle avait créé fit tourbillonner toutes les têtes et tous les coillons d'autour.

En 1840, on le dansait à l'Opéra de Paris. Et, depuis, le polka s'est dansé sur les deux continents, les chansonniers l'ont mis en couplets.

Cette locution proverbiale: faire des gorges chaudes, signifie au figuré plaisanter ou rire en compagnie, à propos d'une personne désignée. Voici qu'elle en serait l'origine:

En termes de vénerie, gorge chaude est la façon de désigner la viande du gibier, vivant ou récemment tué, que l'on donne aux oiseaux de proie, comme au faucon, par exemple, et c'est parce que cet oiseau se montre très friand d'un pareil festin que l'on dit des personnes qui se réjouissent d'une chose qu'elles en font une gorge chaude ou plus souvent des gorges chaudes.

Une petite vengeance de Léon: "Ne vous étonnez point, c'est moi". Et il signa: Léon XIII.

LE FURETEUR

Gracieuseté: — Dis donc, mon ami, dit à son mari une brave dame qui n'est pas précisément jolies, loin de là, comment veux-tu que je me fasse photographe, de face ou de trois quarts?

— Oh... de profil, ma bonne, de profil... — Pourquoi? — C'est que... on en verra toujours un peu moins.

Août nous a donné un peu de chaleur... Ce n'était pas si mal! Mais les nuits sont plus fraîches, preuve que vers l'automne nous allons. Mais plus on regarde les jardins, plus on s'aperçoit qu'ils n'ont pas fait merveille.

Les écoliers commencent à trouver que les vacances font de la vitesse... Pas bien long maintenant! Une quinzaine tout au plus!

Pour les tenir chauds, la mère esquimaude porte ses enfants nus attachés à son dos, sous son manteau.

Pluie de saint Barthélemy (24 août), chacun en fait fi.

En moissonnant se passe "Vatican", 29, 4.10, 5 h. soir, l'Août.

RETABLISSEMENT DES SERVICES

LACHUTE

à

ST-JEROME

(via St-Canut)

EN VIGUEUR LE 15 AOÛT 1945

A partir de la date ci-dessus, les services locaux fonctionneront entre les endroits mentionnés.

Les services allant vers l'ouest, de St-Jérôme à Lachute, seront en correspondance à Lachute avec les autobus pour Hull, Qué.

Les services allant vers l'est, de Lachute à St-Jérôme seront en correspondance à St-Jérôme avec les autobus pour Ste-Thérèse, Ste-Rose et Montréal.

Pour plus amples détails, veuillez appeler votre Agent Local:

St-Jérôme

R. BELISLE

Tél. 470

St-Jérôme

HOTEL LAPOINTE

Tél. 247

LA COMPAGNIE DE TRANSPORT PROVINCIAL

1188 ouest rue Dorchester, Montréal

Constructeurs

Réduisez le coût de vos camps d'été en achetant nos papiers à couverture à

30% de rabais

Nous avons toujours en mains des bardeaux en cèdre de toutes qualités.

Nous vendons le LOG SIDING et le CLAPBOARD large pour Lambris extérieurs, aussi le KNOTTY PINE pour les finitions intérieures.

The Eagle Lumber Co. Limited

300 rue St-Janvier Tél. 60 St-Jérôme

Spécialité: faire-parts de mariage

TEL: 373

J. ARTHUR BOIVIN

REPRESENTANT

L'IMPRIMERIE GASSE

Sainte-Thérèse

590, rue St-Georges St-Jérôme, P. Québec

Que l'on s'inscrive sans délai aux

COURS D'INDUSTRIE TEXTILE

de

L'Ecole Technique de Saint-Hyacinthe

COMMENCANT LE 4 SEPTEMBRE 1945

LES PLACES SONT LIMITEES

• LE COURS COMPLET EST DE QUATRE ANS •

Première année

Cours de formation générale équivalant à la 1ère année des Ecoles Techniques de Montréal et Québec.

A partir de la 2e année

Fabrication du coton

Fabrication de la laine

Armure textile (Textile Design).

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A L'ECOLE TECHNIQUE DE SAINT-HYACINTHE

Directeur:

Stéphano-P. Toupin,

bachelier en génie textile.

Directeur adjoint:

l'abbé P.-X. Côté,

B.A., B.D.C., L.Th.

AVIS

à toute personne se proposant de déménager à

VICTORIA HAMILTON
VANCOUVER TORONTO
NEW WESTMINSTER OTTAWA
WINNIPEG HULL

Aucune personne ne peut déménager, louer ou occuper un logement, dans l'une de ces régions surpeuplées, sans un permis de l'Administrateur des logements d'urgence.

Soyez donc certain d'avoir un autre logement et aussi un permis d'occupation, avant de quitter définitivement votre demeure actuelle. Les demandes de permis doivent être adressées à l'Administrateur des logements d'urgence de la région où vous vous proposez de déménager.

Toute personne qui loue ou occupe un logement dans l'une de ces régions, contrairement à l'ordonnance, commet un délit et devra, en plus des autres sanctions, évacuer les lieux et la région à ses propres frais.

(Cette ordonnance est émise en conformité avec les règlements affectant les logements d'urgence, arrêté ministériel C.P. 9439 du 19 décembre 1944.)

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

La petite histoire

Le Rébellion de Saint-Eustache en 1837

par J. Sandeau

— PREMIERE PARTIE —

Note de la rédaction: Dans l'Annuaire de Ville-Marie, histoire des paroisses du diocèse de Montréal, nous trouvons dans l'historique de Saint-Eustache plusieurs pages qui traitent de la rébellion de 1837, et nous avons cru qu'il serait intéressant, dans trois chapitres publiés en autant de semaines, de les communiquer à nos lecteurs. Le récit est vivant, et mérite d'être lu.

Dans l'automne de 1837, les insurgés des paroisses de Saint-Benoît, de Sainte-Scholastique, de Saint-Jérôme, etc., établirent leur camp dans le village de Saint-Eustache, au grand déplaisir du curé, qui ne sympathisait pas avec eux. A leur arrivée, la plupart des familles furent obligées de fuir pour échapper aux mauvais traitements.

M. Paquin assure dans sa brochure que les habitants loyaux de certaines concessions eurent à essuyer beaucoup de persécutions et d'avanies de la part des patriotes. "On se porta même jusqu'à tirer plusieurs coups de fusil dans les maisons de deux habitants respectables, Joseph et Eustache Cheval dits St-Jacques, en haine de leur politique; on brisa des granges et des clôtures; on faisait presque continuellement des processions nocturnes pour inquiéter les loyaux, on mutilait leurs animaux, enfin on les persécuta tellement que plusieurs furent assez intimidés par les menaces et les exemples qu'ils virent sous les yeux, qu'à la fin ils se rangèrent du côté des rebelles".

Ces courroux de nuit poussèrent leur fureur politique jusqu'à démolir la grange de M. Paquin, (le curé), situé au Petit Brulé.

Les patriotes s'installèrent à Saint-Eustache dans les édifices publics et dans les résidences particulières les plus considérables, mirent des sentinelles tout autour du village et placèrent un poste avancé dans la maison de M. Louis M. Seers, à l'endroit où le chemin de Sainte-Rose croise celui de Saint-Eustache. Le Dr Chénier et Girod commandaient.

Le 14 décembre à onze heures et un quart, on vint donner l'a-

larme; c'était la troisième depuis quelques jours. Les sentinelles placées de l'autre côté de la rivière se replièrent sur le village et vinrent annoncer l'arrivée des troupes. Aussitôt, tout le village fut en émoi; on sonna le tocsin et les insurgés se rassemblèrent au nombre de cinquante hommes. La moitié de l'armée était alors absente; car, ne s'attendant nullement à être attaquée ce jour-là, les soldats de Girod étaient répandus dans les côtes pour piller et chercher des renforts.

C'est ici le lieu de dire que dans les paroisses voisines et à Montréal, on a toujours considérablement exagéré les forces des patriotes; on les a portés parfois jusqu'à six mille hommes, et jamais il n'y en eut au camp plus de mille. On s'est fort trompé aussi sur leurs moyens de défense; on les croyait bien armés, abondamment pourvus de munitions, et même d'artillerie. Tout cela était faux ou beaucoup exagéré; il n'y eut jamais qu'un canon de bois commencé à Saint-Benoît et il ne put être achevé. Le seul canon qu'eussent les rebelles était celui qu'ils avaient volé à la mission du Lac et ce canon resta toujours à Saint-Benoît. Quant aux armes des insurgés, grand nombre n'avaient que des pierres et des bâtons, d'autres des faux changées en épées, quelques-uns des fusils sans batterie; très peu d'entre eux avaient des armes en bon ordre, et presque tous manquaient de munitions.

L'alarme donnée cette fois n'était pas une fausse alarme. Les troupes s'avancèrent réellement sous le commandement de Sir John Colborne lui-même. L'armée royale se composait de deux mille hommes au moins. Elle avait huit pièces d'artillerie de campagne et une pièce à roquets; il y avait environ cent-vingt hommes de cavalerie, des dragons légers de la reine ou de la cavalerie de Montréal; à la suite de l'armée venaient un grand nombre de voitures chargées de munitions, de bagages, de provisions, de bois, d'outils et d'outilleries de toutes sortes, pour



MA LEVURE EST MERVEILLEUSE!



LA 'ROYAL' PURE, DE CONFIANCE, ASSURE UN PAIN SAVOUREUX, AMIÉ FINE, EXQUIS ET DÉLICIEUX

construire au besoin des points, couper ou abattre les obstacles, etc. Tout avait été organisé avec une prévoyance et une sagesse dignes d'un général expérimenté. Outre les volontaires de Saint-Eustache, forte de quatre-vingt-trois hommes et commandée par le Capt. Maxime Globenski.

Les troupes anglaises parties de Saint-Martin à six heures et demie, n'avaient point pris le chemin direct de Saint-Martin à Saint-Eustache. Le général savait que ses forces étaient attardées par cette route, que l'on avait coupé les ponts et que le chemin était obstrué de plusieurs embarras. En outre, il craignait d'exposer ses hommes à être inutilement massacrés, sans qu'ils pussent se défendre, en traversant le Grand-Bois, entre Saint-Martin et Saint-Eustache. L'armée se dirigea donc par la concession appelée la Petite Sainte-Rose. Les troupes arrivèrent à la rivière, environ à mi-chemin entre Saint-Eustache et Sainte-Rose, et traversèrent dans un endroit où celle-ci est fort large et s'étend entre nombre de petites îles. La glace n'était pas encore forte; une pièce d'artillerie et plusieurs chevaux passèrent au travers, mais on parvint à les retirer. Crainte d'un autre accident semblable, on fut obligé de décaler les chevaux qui traînaient les canons et de tirer les pièces

de loin à force de bras. La cavalerie marcha en file simple, et l'infanterie prit aussi de grandes précautions; enfin les troupes gagnèrent heureusement l'autre bord de la rivière, et, s'étant reformées en bon ordre, se mirent en marche vers le village, en suivant le côté nord de la rivière. Les volontaires de M. Globenski avaient pris un chemin plus court de Saint-Martin à Saint-Eustache; ils arrivèrent vis-à-vis Saint-Eustache longtemps avant les troupes dont la traversée avait beaucoup retardé la marche. M. Globenski fit arrêter ses hommes aux quatre fourches du chemin, résolu d'attendre que le reste de l'armée fut en vue, avant d'avancer plus loin.

C'était cette compagnie seulement que les insurgés avaient d'abord aperçue. Plusieurs rebelles s'approchèrent assez pour les reconnaître; Girod partit lui-même à cheval pour aller les examiner; il revint et rapporta qu'ils ne pouvaient être plus de quatre-vingts. Il fit alors appeler aux plus braves de ses guerriers, et demanda qu'il voulait aller leur livrer combat. Cent cinquante hommes se présentèrent sous le commandement du Dr Chénier, et partirent pour repousser l'ennemi, croyant de bonne foi que c'étaient là toutes les forces dirigées contre eux. Mais ils furent bientôt tirés de leur erreur. Un coup de canon chargé à mitraille, parti du côté nord de la rivière, leur fit jeter les yeux dans cette direction et là ils aperçurent les troupes royales s'avancant en bon ordre et occupant un espace de deux milles au moins de longueur. A cette vue, leur courage les abandonna, le désordre se mit dans leurs rangs, et ils se sauvèrent à toutes jambes, les uns chez eux à travers les bois, les autres du côté du village, repassant sur la glace au travers de la mitraille qui en blessa quelques uns.

L'artillerie s'étant alors arrêtée avec le reste de l'armée sur la Grande Côte, dans une position qui domine entièrement le village, elle commença à en tondroyer les principaux édifices.

En ce moment, on aperçut devant le presbytère un jeune homme de dix-sept ans au service de M. Paquin; resté seul auprès de cette maison vivement exposée aux projectiles de l'ennemi, il bravait avec clame les boulets et les balles qui pleuvaient autour de lui. Son père, l'ayant aperçu, lui cria:

— Que fais-tu donc là, malheureux! pourquoi ne te sauves-tu pas? ne vois-tu pas les boulets passer autour de ta tête?

— Je ne puis partir, répondit le jeune homme avec simplicité; M. le curé m'a dit de garder le presbytère.

Son père à force d'instance, décida à pourvoir à sa propre sûreté cet enfant qui serait volontiers devenu martyr de l'obéissance.

Cependant, Girod et le Dr Chénier ayant réuni le plus de monde qu'ils purent dans le village, les engagèrent ou les forcèrent l'épée à la main d'entrer dans l'église. Ils barricadèrent les portes avec les poêles et les bancs, et firent briser les vitres afin que leurs soldats pussent tirer par les fenêtres. D'après M. Paquin, le Dr Chénier se renferma dans l'église avec seulement 60 ou 80 hommes; des témoins oculaires nous disent qu'il y en avait beaucoup plus, qu'il n'était armé que de bâtons ou de faux. D'autres troupes furent postées dans le presbytère, dans le couvent, dans le chétif couvent, dans la maison de M. Dumont et dans celle de W. H. Scott. Le plus grand nombre prit la fuite à travers les champs et les bois. D'après les informations les plus exactes, il parait certain qu'il n'en resta pas plus de 200 à 250, pour se défendre, et encore, sur ce nombre, plusieurs auraient voulu fuir, mais ils ne purent exécuter leur dessein parce qu'on les retint prisonniers dans l'église. Quelques-uns de ceux qui étaient ainsi enfermés n'avaient pas d'armes, et comme ils s'en plaignaient, le Dr Chénier leur répondit froidement: "Soyez tranquilles, il y en aura de tous, et vous prendrez leurs fusils". Cette parole, si calme et en même temps si énergique, dénotait chez son auteur une intrépidité et un sang-froid que celui-ci, du reste, ne démentit jamais dans tout le cours de ces événements. Elle rappelle les mots les plus célèbres des chefs Chouans, et mérite certainement de passer à la postérité avec le nom du Dr Chénier, qui fut un caractère les plus nobles et les plus remarquables de cette époque malheureuse.

A cette période du combat, Girod, après avoir placé ses hommes dans tous les endroits favorables à la défense, disparut de Saint-Eustache et n'y revint plus. (A suivre)

IL N'EXISTE AUCUN AUTRE T.A.C. Évidemment tel que le

OLD CHUM

POUR LA PIPE OU POUR LES "ROULEUSES"

Entre père et gargon: Auguste. — On est toujours le fils de quelqu'un, papa? Le père. — Mais oui, imbécile! Auguste. — Eh bien, et Adam...

Gardez-vous en forme pour l'avenir



ramez, les gars, ramez...

• Ramer est un exercice à la fois agréable, rafraîchissant et fortifiant. Mais la rame peut être un dur travail lorsqu'on ne sait pas comment s'y prendre. C'est avant tout une question de rythme et de coordination; il faut faire exécuter par les rames elles-mêmes la plus grande partie du travail.

Une grande habileté, jointe à un physique remarquable, explique l'extraordinaire carrière de Bob Pearce, champion mondial de la rame. Bob a toujours pratiqué son sport d'une façon sérieuse, commençant à s'entraîner six mois avant une course en ramant d'abord trois milles par jour et augmentant le parcours jusqu'à vingt-trois milles. Gagnant des Diamond Sculls, des Jeux de l'Empire et des Jeux Olympiques de 1928 et 1932, il devint professionnel en 1933 et habite aujourd'hui le Canada.

BOB PEARCE

Champion mondial professionnel de la rame, à l'apogée de sa carrière d'amateur.

PUBLIÉ À L'APPUI DU PROGRAMME NATIONAL DE CULTURE PHYSIQUE

POUR MOI, DES TIMBRES DÉPARGNE DE GUERRE

LA BRASSERIE MOLSON LIMITÉE

L'Actualité

La mouche et la truite

Il e livre, à cette époque-ci, une lutte d'adresse et de ruse entre l'homme et le poisson agile et méfiant qu'on appelle truite.

Une légion de personnes venues de très loin s'armant de longs bâtons munis d'amorces, se promènent silencieusement sur des nappes d'eau limpide et s'emploient gravement durant des heures à vaincre ses adversaires cachés sous l'onde.

Je viens d'être témoin et acteur de cette passionnante bataille.

Le combat possède ses élégances. Il y a des règles au jeu de la truite et du pêcheur. Un joueur chevaleresque n'aura recours qu'à des moyens loyaux pour attirer et retenir la petite sirène. Il repoussera le ver rampant et si peu romanesque. Il cherchera plutôt à capturer la gracieuse princesse des cours d'eau et des lacs du nord canadien en s'adressant à ses faiblesses, que l'on peut résumer à trois: les mouches, dont elle se délecte, la curiosité qu'elle partage avec ses sœurs terrestres, et la faim.

Pour cela, le pêcheur orné de sa ligne d'hameçons habillés de mouches factices revêtues de robes empruntées aux plus riches couleurs de la nature: argentées, diaprées, bleues, rouges, blanches. C'est pour cela que l'on dit: moucher la truite.

Les artisans de la mouche à truite mettent à la disposition des amateurs une imposante variété de produits de toutes nuances et de toutes formes. L'industrie de la mouche artificielle — elle sera de fil ou d'un autre matériel — possède ses spécialistes et ses grands créateurs de modèles. On rencontre des marques célèbres que l'on se dispute: la "Montrealer", la "Professor", la "Silver Doctor". Les raretés imposées par la guerre atteignent aussi les artistes de la fausse mouche. Les stocks se sont appauvris dans les magasins.

Cet art domestique. Des amateurs patients et habiles ont confectionné au cours de l'hiver des collections précieuses

d'amorces colorées. Ils en ont rempli des étuis de grand prix. La nécessité est inspiratrice.

Mais la mouche la plus somptueusement habillée comme pour le théâtre ou le bal ne fait pas infailliblement une victime à chaque lancer du bambou. La truite a ses humeurs et ses paresseuses. Elle se donne aussi le malin plaisir de déjouer les calculs des pêcheurs les plus confiants. Elle gambade à sa façon, pour son délassement, bondit hors de l'eau, prend l'air, flaire l'artifice de la bestiole de magasin, fait la nique aux touristes et s'en retourne dans son domaine.

La mouche du Bon Dieu a souvent plus de chance que son imitation d'attirer l'attention du poisson, connaisseur en chair de son choix. Mais la petite bête volante paye de sa vie les préférences de la truite.

C'est pourquoi les chercheurs chers de truites détestent la mouche authentique, à cause et surtout des cuisantes morsures qu'elle pratique sans ménagement. De moins, ces marques boursoufflées imposées aux chaires du pêcheur attestent sa bonne foi et pourront lui servir de témoignage irrécusable de l'alibi auprès de sa femme incrédule.

MAXENCE

"Le Devoir"

Un Croquis

La jalousie et l'envie

La jalousie, l'envie est une tristesse que l'on ressent à l'occasion du bien du prochain, ou une joie que l'on éprouve au sujet de ses peines. Celui en qui domine cette passion fait son malheur du bonheur des autres, et croit trouver sa satisfaction dans ce qui les afflige. Quel de plus désordonné? Son cœur est en proie aux mêmes sentiments que le démon, l'ennemi de tout bien.

On avait demandé à un élève de définir la jalousie. Après quelques moments de réflexion, il répondit: "La jalousie est une maladie qui fait que l'on maigrit parce que les autres engraisent".

Il donnait ainsi une assez juste idée de ce vice si étrange, et qui, hélas! est si répandu. Ne soyez point jaloux. Que le bien vous soit un motif de joie et le mal un sujet de peine, en quelque personne qu'ils se trouvent, serait-ce même en votre plus grand ennemi.

"Enfants du peuple, ne dites point, en vous comparant aux riches, que leur destin est digne d'envie, tandis que le vôtre est à plaindre. La nature ne leur a pas donné, non plus qu'à vous, deux bouches ni deux estomacs. Ils connaissent des ennuis, des alarmes, des insomnies, des langues qui ne vous atteindront jamais.

"Si vos mets sont plus grossiers, l'appétit les assaisonne; si votre sommeil est plus court, si est plus profond; si vos travaux sont plus rudes, votre repos est plus doux; si vos labeurs sont plus accablants, vos bras sont plus robustes; si vos plaisirs sont moins vifs, la satiété ne les émeut pas.

"N'enviez donc point les brillantes mais trompeuses apparences d'une félicité qui n'existe pas, et sachez que le véritable bonheur dépend du travail, de la science et surtout de la vertu".

CORMENT

Il est recommandé d'essayer soigneusement les pierres précieuses avec une peau de chamois avant de les serrer.

Bonne réponse:

Un gentilhomme du siècle dernier, qui n'avait pas la réputation d'être brave, demandait à un avaré quel plaisir il trouvait à amasser des écus et à ne pas s'en servir.

— J'y trouve, répondit l'avare, la satisfaction que vous trouvez à porter l'épée.

Mot d'enfant:

Une petite fille avait mal aux dents. Elle pleurait devant nombreuse compagnie et sa mère s'efforçait de la consoler.

— Ah, maman... disait l'enfant, c'est toi qui es heureuse.

— Pourquoi cela, ma pauvre chérie?

— Parce que toi, lorsque tu as mal aux dents tu peux les ôter.

L'attention qu'on donne à la maison et aux meubles distrair du maître comme le temple distrair de Dieu.

JOUBERT



LE SUCRE est RARE

Servez-vous-en avec modération!

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE



REPRISE DU SERVICE

MONTREAL

STE-AGATHE,
ST-JOVITE et LAC-TREMBLANT

En vigueur le 15 août 1945

Le service d'autobus Montréal-St-Agathe-Mont-Tremblant reprendra à la date ci-dessus. Le nouvel équipement de 1945 sera employé sur des horaires de base.

De nouveaux horaires seront en vigueur à partir du 15 août, pour le service amélioré Montréal-St-Agathe, qui desservira aussi les municipalités sises sur l'ancien et le nouveau parcours.

De nouveaux services locaux fonctionneront entre St-Adolphe de Howard et St-Agathe, en correspondance avec l'autobus de Montréal.



Pour tous renseignements sur ces services, téléphoner

Plateau 7141

1188, rue Dorchester ouest, Montréal



OPTOMETRISTE-OPTICIEN

Bachelier en Optométrie

Diplômé de l'Université de Montréal

Spécialité

EXAMEN DE LA VUE

Correction des troubles musculaires des yeux
Prescriptions de verres

PAUL E. TALBOT, Ba. O.

330, rue SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME

Pour consultations: Tél. 171

A Saint-Jérôme, tous les jours, de 2 à 9 h. p.m.

BUREAU-CHEF: 6761, rue St-Hubert, MONTREAL

GUEILLETES ET RAPAILLAGES

La femme n'est pas vieille tant qu'elle inspire de l'amour, a écrit Alphonse Karr. Je le crois. Etre vieille, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? D'aucuns croient que c'est avoir dépensé un certain nombre d'années; ils font erreur. Etre vieille, c'est n'avoir plus de charmes.

Une jeune fille de mes connaissances se plaint sans cesse de vieillir... C'est un mal comme un autre, mais il ne faut pas l'entretenir: c'est pire. Chaque année qui passe met au cœur de la belle une peine si profonde qu'elle s'en rend malheureuse. Elle a peur de ne plus plaire. Elle redoute la chute de sa beauté. Elle surveille de jour en jour la venue des rides, et s'en froisse. A-t-elle donc oublié, peut-être ne sait-elle pas qu'on "est vieille à vingt ans si l'on cesse de plaire, mais qui plaît à cent ans meurt sans avoir vieilli".

Fille qui trop se mire peu file, dit le vieux proverbe. Ah! ce miroir... C'est bien le seul auquel une femme ne craigne pas de révéler le secret de ses imperfections et de ses défauts. A quoi sert donc une femme de se voir continuellement dans un miroir? Quand le miroir dit le matin à une jolie femme qu'elle est belle, il est bien difficile à cette femme de vivre le reste du jour comme si elle ne l'était pas...

De tous temps, les auteurs se sont amusés à faire de l'esprit, en corrigeant le dictionnaire et en fournissant à leurs lecteurs quelques définitions qui ne manquaient pas d'humour. Vous verrez tout de suite:

Age: Seul secret que savent garder les femmes.
Quarantaine: Epoque où les femmes se décident à avouer trente ans.

Mariage: Concession à perpétuité de l'amour.
Promesse: Un vœu... de la veille.
Contribuable: Sorte de mouton dont la laine est très appréciée.

Banque: Moulin de la galette.
Eventail: Petit instrument qui sert à se donner des airs.
Rides: Signature de la vie que l'on proteste presque toujours.

Toilette: Symphonie de notes élevées.
Langage du cœur: Langue étrangère ne se parlant bien que vers la vingtième année.

Rouge: Hisser le pavillon de la honte.
Corset: Garde-côtes... cuirassé.
Amour: Une rage de dents qui vous prend au cœur.

Au temps, jadis, il y avait le jeu des comble. C'était le jeu par excellence de la Cour de France, il y a trois siècles. Chacun y allait de sa trouvaille, et le Roi accordait presque des fortunes aux meilleures réponses. L'histoire nous a transmis quelques-unes de ses perles de l'esprit, qui valent la peine d'être connues.

Le comble de la maladresse: Attraper une entorse en courant après une chimère.

Le comble du repos: être couché sur un testament.

Le comble de l'hospitalité: Recueillir une succession.

Le comble de la générosité: Pour un avaré faire l'aumône d'un sourire.

Le comble de la chaleur: faire transpirer un secret.

Le comble du savoir: pour un journaliste, c'est certes d'écrire l'article de la mort.

Le comble du travestissement: déguiser la vérité.

Le comble de l'honnêteté: refuser de monter par un escalier dérobé.

Le comble de la fatigue: pour des fiancés c'est certes s'asseoir sur les bans du mariage.

Les réponses aux examens ont de tous temps donné lieu à des trouvailles qui pour n'être pas justes, n'en sont pas moins dignes de mention. La petite histoire en rapporte de superbes et je n'hésite pas au désir de vous en présenter quelques-unes:

a) Quel est le meilleur isolateur connu? demande l'inspecteur. Et l'élève de répondre avec une cranerie de premier plan: C'est la pauvreté, monsieur.

b) Qu'est-ce que la mémoire? demande le professeur, à un élève qui veut obtenir ses brevets. Le candidat hésite un moment, puis très bravement, lui lance: "C'est avec quoi on oublie, monsieur!"

c) Voyons, dit le professeur, à quel signe reconnaissez-vous que vous êtes en présence d'un cas de maladie très grave? L'élève se gratte la tête un peu, semble murmurer et chercher dans le lointain et finalement vous décoche cette réponse: "Lorsque le malade en meurt, monsieur!"

d) Monsieur le candidat, veuillez nous dire ce que vous savez de la retraite de Russie en 1812; qu'est-ce qui régnait là-bas à cette époque? Le candidat reste silencieux et dit à brûle-pourpoint: "Il régnait un froid intense..."

f) A quelle époque David tua-t-il le géant Goliath? L'élève d'un trait renverse le professeur: "A l'époque de la Fronde, monsieur!"

Sait-on que dans le vieux droit français, il y a un cas de rupture de mariage, qui n'a jamais été abrogé. Il s'agit d'un édit rendu par le Parlement de Paris en 1770 et ainsi conçu:

"Quiconque attirera dans les liens du mariage aucun sujet mâle de Sa Majesté au moyen de rouge ou de blanc, de parfums, d'essences, de dents artificielles, de faux cheveux, de coton, de corsets de fer, de cerceaux aux jupes, de souliers à hauts talons ou de fausses hanches sera poursuivi pour sorcellerie et le mariage sera déclaré nul et non avenu..."

Le Code civil, complété par la loi du 1er août 1905, appelle cela de la tromperie sur la qualité de la marchandise!

"Les hommes qui parlent le plus des femmes se divisent en trois classes. Ceux qui n'aiment pas les femmes; ceux qui les aiment trop; ceux qui n'en sont pas aimées. Pour les premiers, nous n'en parlerons pas, ils ont un dindon au moins dans le cœur. Les seconds ont le droit à votre reconnaissance, mesdames, et les troisièmes à votre générosité et à vos aumônes. Pauvres gens qui subissent la peine réservée à ceux qui aiment réellement les femmes! c'est, dit un sage, de les aimer toute leur vie".

Cette opinion est de Maurice Maeterlinck.
YVONNIC

Qu'en pensez-vous?
Mesdames?

SUPERSTITIONS

On ne doit donner en cadeau à sa bien-aimée ni couteau, ni ciseaux, ni aiguilles, car elles piquent bientôt et percent l'amour.

On ne doit pas sécher ses mains aux tabliers de son a-

moureuse, autrement l'amour prendra bientôt fin.

Lorsqu'une jeune fille perd son tablier, parce que le cordon se sera détaché de lui-même, c'est que son amoureux pense à elle.

Une jeune fille, qui en cousant une robe casse trois aiguilles, sera fiancée dans cette robe.

Lorsqu'on s'est fait donner une aiguille pour en faire immédiatement usage, il ne faut pas

Où est Jos?



...Il s'inscrit comme donneur de sang

La Croix-Rouge canadienne s'est engagée à fournir 100,000 bouteilles de plasma ou cours des prochains 12 mois. Pour remplir cet engagement, elle a besoin de sang—VOTRE SANG.

1,800 donations seront donc demandées aux citoyens de la Province de Québec chaque semaine.

Vous pouvez sauver la vie d'un des nôtres en donnant votre sang à la Croix-Rouge canadienne.

Inscrivez-vous comme donneur de sang à la Croix-Rouge, aujourd'hui même. Les cliniques de la Croix-Rouge accepteront les inscriptions à partir du 13 août. Faites votre part pour aider ceux qui font tant pour vous.



MONTRÉAL

L'Actualité

Le poste de
Président des
Etats-Unis

Au point de vue matériel, il n'est peut-être pas de situation plus à envier que celle du président des Etats-Unis. 500,000 dollars annuels, telle est la somme qui est mise à sa disposition par le Congrès, mais les multiples avantages de la situation présidentielle ne ressortent qu'après une analyse serrée. Le président reçoit encore une indemnité de 75,000 comme frais de voyage et de représentation. De plus, la Maison Blanche qui est mise à sa disposition est la plus exquise, le mieux installée des logis, où le couple le plus exigeant trouve le "confort moderne" dans chacun de ses raffinements. En outre, la Maison Blanche est meublée de neuf tous les quatre ans. Quelle maîtresse de maison est assez fastueuse pour se permettre pareil luxe? Sans avoir à s'en inquiéter, la femme du président trouve aussi la plus belle linge, la plus somptueuse argenterie, la plus fine porcelaine.

Un yacht, plusieurs automobiles de grand luxe, des lignes téléphoniques et télégraphiques privées, une chambre particulière à la gare de Washington, un bureau splendide au Capitole, un orchestre particulier, des serres qui lui livrent sans frais des fleurs de réva et des plantes admirables, tels sont encore quelques-uns des avantages de la charge présidentielle. Et quel personnel! Des secrétaires sans nombre, une nuée de détectives privés, des médecins, des barbiers, des aviateurs...

Quel changement lorsque après huit années de cette vie il faut changer d'existence! Et pourtant

Il n'est pas dit que dans bien des cas le président ne pousse pas un soupir de soulagement en quittant la Maison Blanche...

Le premier
aviateur

Parmi les pionniers de l'aviation, il en est un qui semble avoir été totalement oublié: c'est Nestor Kostic, un paysan originaire du village roumain de Divic, qui, il y a 175 ans, parvint le premier à se déplacer dans l'espace sur une machine volante. Pendant l'année 1765, il fabriqua des cerfs-volants pour toute la jeunesse du village et, pour lui-même, il dessina le modèle d'un planeur qu'il confectionna sans cesse jusqu'à ce que l'année suivante — la date précise n'est pas connue — il le jaugeât parfaitement au point. D'une colline d'une centaine de pieds, il se lança dans le vide et réussit son premier et unique vol. Ce planeur était d'une conception bizarre, le corps consistant en un tronc d'arbre évidé, auquel étaient fixées les surfaces portantes, celles-ci d'une exécution remarquable pour l'époque. Il vola 70 verges, au bout desquelles l'appareil s'abattit dans un potager, les ailes brisées. L'invention, on s'en doute, était loin d'être parfaite, mais Kostic ne poursuivit pas ses expériences, trop impressionné qu'il était par les lazzis des campagnards qui ne se gênaient point pour le traiter de fou. Le corps de l'appareil existe toujours. Les descendants de Kostic l'ont conservé, non par dévotion pour leur

aiel, mais parce qu'il constitue une excellente ressource pour les oignons...

LE RECUEIL

Juillet 1945

La vie pratique

Le meilleur nettoyage des voitures est obtenu en les frottant avec un chiffon imbibé d'alcool à brûler.

Avant de brosser un tapis, parsemez dessus un peu de gros sel; vous éviterez les nuages de poussière.

Evitez de placer un piano dans une pièce humide ou exposée aux courants d'air; il se désaccorde vite.

Aux arrosages trop copieux, préférez les arrosages légers faits surtout matin et soir.

Etablissez un roulement dans l'usage de votre linge pour que chaque pièce serve à son tour.

Ne jetez pas de papiers dans le feu avant de les avoir au préalable roulés bien serrés.

On nettoie bien les carafes avec des coquilles d'oeufs cassées ou des morceaux de papier buvard humectés.

On rend leur fraîcheur aux noix sèches en les trempant cinq ou six jours dans l'eau froide légèrement salée.

Il y a une chose qu'il faut n'aimer ni à faire ni à donner, c'est de la peine. Ne rire jamais de ceux qui souffrent, souffrir quelquefois de ceux qui rient. — Victor Hugo

LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES
reliant
MONTREAL
sont encombrées...particulièrement
en fins de semaine.

Vous obtiendrez un meilleur service si vous téléphonez à la ville durant la semaine. Les endroits de villégiature des Laurentides sont pleins à débordement, et les facilités téléphoniques sont surchargées pendant toutes les fins de semaine. Vos appels seront établis plus rapidement sur semaine.

Quand vous appelez à Montréal au milieu de la semaine, nous vous suggérons de téléphoner avant 6 p.m.,* ou plus tard dans la soirée, afin d'éviter les heures d'affluence, entre 6 et 8 p.m.

*Le tarif est le même, jour et nuit, des endroits situés en deçà de 40 milles du quartier des affaires de Montréal.

donnant des ailes aux mots

Le Gérant,

Vous aurez plus de satisfaction en
téléphonant au milieu de la semaine.

En service actif



donnant des ailes aux mots

Le Gérant,

IL AIMERAIT

À VOUS CONNAÎTRE

personnellement

Votre banque vous sert avec tant de discrétion et d'efficacité que vous perdez peut-être de vue l'élément humain.

Songez, par exemple, à la confiance que vous accordez au gérant de votre succursale, souvent sans le bien connaître personnellement. Vous devriez le mieux connaître. Quand vous déposez votre argent à sa succursale, vous faites de lui et de son personnel les gardiens de votre compte et des opérations qui s'y rattachent. Vous lui faites confiance, sachant qu'il traitera vos affaires personnelles à titre strictement confidentiel.

Vous trouverez, en votre gérant de banque, un homme qui est sorti du rang, après une solide formation, et qui est toujours disposé à examiner avec vous vos besoins d'ordre financier et à vous renseigner sur les services que sa banque peut vous rendre.

Désirez-vous faire un emprunt personnel à cause d'une dépense imprévue, parlez-lui-en. Vous pouvez être assuré qu'il vous fera bon accueil et qu'il étudiera votre proposition avec sympathie. Les petits prêts sont l'un des services que votre banque tient à votre disposition. Vous serez peut-être surpris devant nombre d'autres services que vous pourriez utiliser.

Cette annonce est commanditée par votre Banque

TOUJOURS Superbes



Limpides — brillants — magnifiques.
Choisissez à même un assortiment
de ces bagues et anneaux super-
bes pour toute la vie.

Bagues
À DIAMANTS
ET ANNEAUX DE MARIAGE

Blue River

Bijouterie Benoit Enrg.
285 rue St-Georges Tél. 530-J Saint-Jérôme

ATTENTION SPECIALE

AUX MAGASINS GENERAUX SEULEMENT

Nous avons un large assortiment de sous-vêtements pour hommes, femmes et enfants, et tout en général, tels que imprimés de toute sorte, couvertures, draps, etc.

Pour cause de maladie, nous vendons la marchandise en gros.

S'adresser à

DAVE ENGEL

5817, rue Saint-Laurent, Montréal

Le tribunal d'arbitrage...

(suite de la 1ère page)

Syndicat, qui sont actuellement à l'emploi de la Commission ou qui le deviendront durant l'existence de la présente convention.

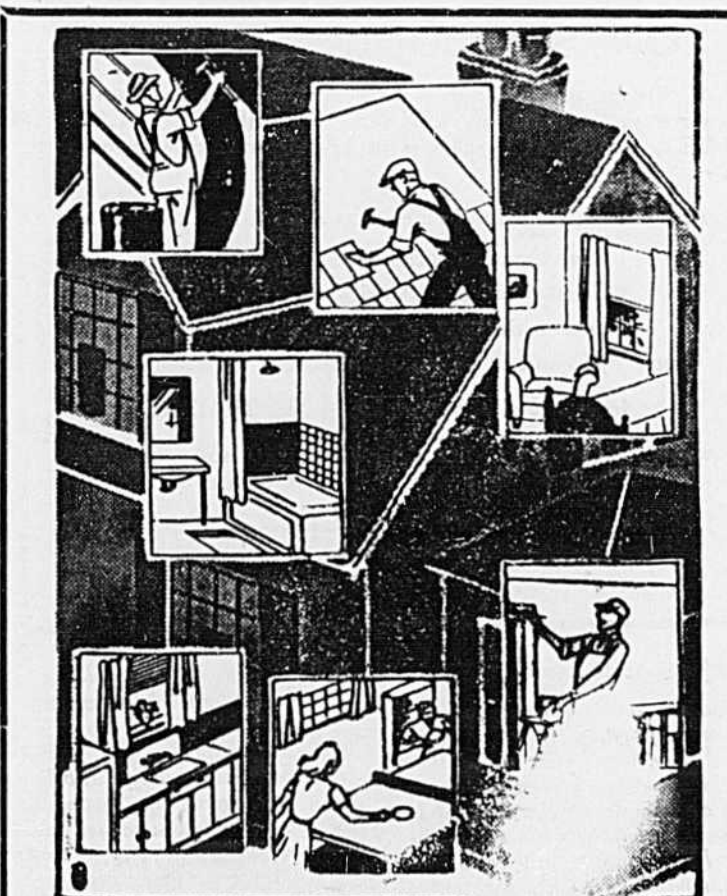
3. — SALAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT: Les institutrices auront droit pour leur travail d'enseignement, au salaire ci-après, payable suivant les prescriptions de la Loi de l'Instruction publique savoir:

a—Les débutantes, i.e., celles qui n'ont pas encore enseigné: \$750.00 par année;

b—Les expérimentées, i.e., celles qui ont enseigné dans une école de la Commission ou dans toute autre école:

Avec	
1 an d'expérience	\$ 800.00 par année;
2 ans d'expérience	850.00 par année;
3 ans d'expérience	900.00 par année;
4 ans d'expérience	950.00 par année;
5 ans d'expérience	1,000.00 par année;
6 ans d'expérience	1,050.00 par année;
7 ans d'expérience	1,100.00 par année;

Le temps d'expérience désigne le temps durant lequel une institutrice a été occupée à l'enseignement soit dans les écoles de la Commission, soit dans toute autre; il se détermine à la date du début de chaque année scolaire, et cinq mois d'enseignement sont alors considérés comme une année.



POUR VOS REPARATIONS

Matériaux de construction
Plomberie — Peintures
Quincailleries

FERRONNERIE
ALFRED LANGLOIS

503 RUE SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME

Téléphone 54

4. — OBLIGATIONS DES INSTITUTRICES: Les institutrices seront tenues d'accomplir les obligations résultant de leurs contrats statutaires d'engagement.

5. — BALAYAGE ET EPOUSSETAGE DES CLASSES: Si le balayage et l'époussetage journaliers des classes ou la surveillance de tels travaux sont faits par les institutrices, ces dernières auront droit à un supplément de salaire de \$2.50 par mois, payable mensuellement.

6. — OBLIGATIONS DE LA COMMISSION: La Commission s'oblige à se conformer à toutes les obligations qui lui sont imposées ou qui le seront par la loi de l'Instruction publique ou les règlements du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique, ou par toute autorité en exécution de la dite loi ou des dits règlements, et spécialement aux dites obligations relatives à l'entretien en bon ordre et en bon état du mobilier scolaire et des accessoires de classe, et à celles relatives au confort des institutrices.

7. — ENGAGEMENT DES INSTITUTRICES: La Commission fera l'engagement des institutrices autant que possible avant le quinze juillet de chaque année en suivant les prescriptions de l'article 253 de la loi de l'Instruction publique, chapitre 59, S.R.Q., 1941 et suivant l'échelle de salaires déterminée à l'article trois (3) de la présente convention.

8. — ABSENCE: Chaque institutrice aura droit, pendant l'année scolaire, pour cause de maladie à huit jours d'absence sans déduction de salaire; la Commission ne pourra déduire pour chaque journée additionnelle d'absence, plus de un trentième du salaire minimum mensuel.

9. — PREFERENCE SYNDICALE: Quand il y aura lieu d'engager une nouvelle institutrice, la Commission s'oblige d'accorder, à diplôme égal ou supérieur, la préférence à une institutrice membre d'un Syndicat.

10. — REPRESENTANTS DU SYNDICAT: La Commission s'oblige de recevoir, sur avis d'un jour franc, les trois représentants choisis par le Syndicat parmi ses membres pour discuter avec eux de tout fait se rapportant à l'exécution du présent contrat, au renouvellement d'engagement et aux conditions de travail des institutrices, ou relations entre la Commission et ses institutrices.

Dans le cas où la décision prise après étude et discussion de chaque question ne serait pas acceptée par le Syndicat et la Commission, les deux parties s'engagent à soumettre le litige à l'arbitrage et à accepter d'avance les décisions d'un Comité nommé en vertu de la loi provinciale concernant les Conseils de conciliation et d'arbitrage.

11. — FOURNITURE DE LOCAL AU SYNDICAT: Le Syndicat pourra tenir ses réunions dans une école en donnant un avis de vingt-quatre heures au secrétaire de la Commission.

12. — DUREE: La présente convention sera en vigueur du neuf août 1945 jusqu'au 15 juillet 1946, puis elle se renouvellera automatiquement d'année en année, à compter du premier septembre, au défaut d'une partie de donner un avis écrit à l'autre partie, avant le 15e jour du mois de mai, de son intention d'y mettre fin ou de la modifier.

Le tout respectueusement soumis, St-Jérôme, Comté de Terrebonne, le 9 août 1945.

Gaston GIBEAULT, C.R.

Président.

J.-Victor LEONARD,

Membre adjoint.

Lucien BOURBONNAIS,

Membre adjoint.

CONTRAT SYNDICAL

entre

LES COMMISSAIRES D'ECOLES de Lesage, Pin-court, rang St-Jacques (Ste-Scholastique), Ste-Anne des Plaines no 2, St-Canut no 2, St-Canut village, St-Colomban, St-Henri de Mascouche, bas de Saint-Jovier, St-Jérôme paroisse, Ste-Monique, et paroisse de Terrebonne, chacune étant une corporation constituée suivant la loi de l'Instruction publique,

et

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DES INSTITUTRICES RURALES DU DISTRICT NO 11, Inc., corporation constituée suivant la loi des Syndicats professionnels du Québec, et ayant son siège social en la Ville de St-Jérôme en le comté municipal de Terrebonne.

1. — MANDAT DU SYNDICAT: (Même chose que pour le contrat précédent).

2. — APPLICATION: (Même chose que pour le contrat précédent).

3. — SALAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT: Les institutrices auront droit pour leur travail d'enseignement, au salaire ci-après, payable suivant les prescriptions de la loi de l'Instruction publique, savoir:

a—Les débutantes, i.e., celles qui n'ont pas encore enseigné: \$600.00 par année;

b—Les expérimentées, i.e., celles qui ont enseigné dans une école de la Commission ou dans toute autre école:

Avec	
1 an d'expérience:	\$640.00 par année;
2 ans d'expérience:	680.00 par année;
3 ans d'expérience:	720.00 par année;
4 ans d'expérience:	760.00 par année;
5 ans d'expérience:	800.00 par année;
6 ans d'expérience:	850.00 par année;
7 ans d'expérience:	900.00 par année;

Le temps d'expérience désigne le temps durant lequel une institutrice a été occupée à l'enseignement soit dans les écoles de la Commission, soit dans toute autre; il se détermine à la date du début de chaque année scolaire, et cinq mois d'enseignement sont alors considérés comme une année.

4. — OBLIGATIONS DES INSTITUTRICES: (Même chose que pour le contrat précédent).

5. — BALAYAGE ET EPOUSSETAGE DES CLASSES: (Même chose que pour le contrat précédent).

6. — OBLIGATIONS DE LA COMMISSION: (Même chose que pour le contrat précédent).

7. — ENGAGEMENT DES INSTITUTRICES: (Même chose que pour le contrat précédent).

8. — ABSENCE: (Même chose que pour le contrat précédent).

9. — PREFERENCE SYNDICALE: (Même chose que pour le contrat précédent).

10. — REPRESENTANTS DU SYNDICAT: (Même chose que pour le contrat précédent).

11. — FOURNITURE DE LOCAL AU SYNDICAT: (Même chose que pour le contrat précédent).

12. — DUREE: (Même chose que pour le contrat précédent).

Le tout respectueusement soumis, St-Jérôme, Comté de Terrebonne, le 9 août 1945.

Gaston GIBEAULT, C.R.

Président.

J.-Victor LEONARD,

Membre adjoint.

Lucien BOURBONNAIS,

Membre adjoint.

Toutes les autres corporations scolaires de la région, non comprises dans l'énumération ci-dessus, ne sont pas assujetties, à la décision

de ce tribunal d'arbitrage, mais il semble que toutes verront à modifier leurs taux, de façon à pouvoir garder un personnel enseignant de choix.

LOI DE PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

S.R.C. 1927

Chapitre 140

The Bell Telephone Company of Canada donne avis par les présentes qu'elle a, conformément à l'article 7 de ladite loi, déposé chez le Ministre des Travaux Publics, à Ottawa, et au bureau du Régistrateur de la division d'enregistrement du Comté de Terrebonne, à St-Jérôme, province susdite, une description du site et le plan concernant la pose d'un câble téléphonique sous la Rivière du Nord, à partir d'un point sur la rive ouest, sur le lot subdivision numéro SEPT du lot originaire numéro QUATRE-CENT SOIXANTE-HUIT (468-7) aux plan et livre de renvoi officiels de la Ville de St-Jérôme, Comté de Terrebonne, province de Québec, lequel point se trouve à 67' pieds de la limite sud dudit lot No: 468-7, de là dans la direction nord 99 degrés 35 minutes ouest vers un point sur la rive est de ladite Rivière, sur le lot subdivision numéro UN de la subdivision numéro SIX du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (97-6-1) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la Ville de St-Jérôme, Comté susdit, lequel point se trouve à 4' pieds de la limite sud dudit lot no: 97-6-1.

Avis est aussi donné qu'à l'expiration d'un mois de la date de la première publication des présentes, The Bell Telephone Company of Canada s'adressera, conformément à l'article 7 de ladite loi, au Ministre des Travaux Publics à son bureau en la Cité d'Ottawa, pour l'approbation desdits site et plan et pour l'autorisation de poser ledit câble.

Daté à Montréal, ce sixième jour d'août 1945.

G. H. ROGERS,

Secrétaire.

(10 août-45)

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COMTE D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITE DU CANTON DE WENTWORTH

Loi de Tempérance de Québec, chapitre 257
des Statuts Refondus de Québec, 1941

Les soussignés électeurs municipaux, dûment qualifiés, de la municipalité du canton de Wentworth, demandent par les présentes que le règlement de prohibition adopté par le conseil municipal de cette municipalité, le 4 mai 1935, soit abrogé et qu'un règlement abrogeant ledit règlement de prohibition soit soumis à l'approbation des électeurs municipaux de cette municipalité.

En foi de quoi nous avons apposé nos seings aux présentes, à Montfort, ce 11ème jour de juillet 1945.

E. Ruel
Walter Reid,
Henri Paradis,
Joseph Constantineau,
Louis Paradis,
Louis E. Paradis,
Joseph Paradis,
Wilfrid Tassé,
Hormidas Bray,
Mrs. Louis Savaria,
Colin Young,
John C. Chapman,
Hector Morency,
Wm. Wheeler,
Karl Geiger,
A. Provencher,
Wilfred Robert,
F. Backman,
William Laurion,
Clovis Chartier,

Ernest O'Connor,
James Wallace,
A. Cleland,
Bruno Chartier,
A.S. Grant,
G.H. Garneys,
J.A. Teet,
Philip Payne,
Mrs. Homer Tomelet,
J.F. Pettigill,
W.P. Moore,
L.C. Clark,
R.D. MacKenzie,
P.E. Higginbotham,
J.A. Bruce,
Mrs. A. Keith,
Henry MacEwan,
Albert Greenberg,
Frank Howard,
J.T. Wileman,
J.R. Hoyle.

En conformité avec la requête ci-dessus mentionnée, à la session du conseil municipal du canton de Wentworth, tenue le 21ème jour de juin 1945, l'avis de motion suivante fut donné par un des conseillers municipaux de cette municipalité.

"Qu'à la prochaine session régulière du conseil municipal du canton de Wentworth, qui sera tenue le 7 juillet 1945, à la place ordinaire des sessions de ce conseil, il proposera l'adoption du règlement suivant:

"Que le règlement prohibant la vente des liqueurs alcooliques et l'émission des permis en conséquence dans les limites de cette municipalité et dûment adopté par le conseil municipal de cette municipalité le 4 mai 1935, soit par le présent règlement abrogé et que le présent règlement abrogeant ledit règlement de prohibition adopté par le conseil municipal de cette municipalité le 4 mai 1935, soit soumis aux électeurs municipaux de cette municipalité pour approbation."

A une session régulière du conseil municipal du canton de Wentworth, tenue le 7 juillet 1945, le présent règlement a été adopté.

"Que le règlement prohibant la vente des liqueurs alcooliques et l'émission des permis en conséquence dans les limites de cette municipalité et dûment adopté par le conseil municipal de cette municipalité le 4 mai 1935, soit par le présent règlement abrogé et que le présent règlement abrogeant ledit règlement de prohibition adopté par le conseil municipal de cette municipalité le 4 mai 1935, soit soumis aux électeurs municipaux de cette municipalité pour approbation."

Que par résolution du conseil municipal de cette municipalité, la date du 25 août 1945, a été arrêtée pour la votation sur le présent règlement.

AUX ELECTEURS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITE DU CANTON DE WENTWORTH.

Prenez avis que le règlement ci-dessus, abrogeant le règlement de prohibition adopté par le conseil municipal de cette municipalité, le 4 mai 1935, sera soumis aux électeurs municipaux de cette municipalité et qu'un vote au scrutin sera tenu dans cette municipalité le 25ème jour d'août 1945, pour savoir si le présent règlement sera, oui ou non, adopté.

Des bureaux de votation seront tenus aux endroits suivants, et seront ouverts à 10 heures du matin et fermeront à 5 heures du soir.

Montfort: à l'école catholique de Montfort.

Laurel: à l'école anglaise de Laurel.

St. Michel: à l'école de St. Michel de Wentworth.

Louisa: à la salle "Orange Hall".

Donné à Lachute, ce 11ème jour de juillet 1945.

(Signé) E. M. JONES,

Secrétaire-trésorier de la municipalité du canton de Wentworth.

(45-27 juillet)

Le dixième anniversaire...

(suite de la première page)

boreas provincial qui se tint à la Sainte-Hélène, du 27 au 30 août 1937; des soirées organisées grâce à l'initiative de Mme Ferdinand Gauthier, — "maman acoute", — pour subvenir aux besoins de la troupe naissante ou grandissante; des différents camps que firent nos scouts. Le camp entre pour une large part dans leur vie; voilà pourquoi nous consacrons les colonnes qui suivent à décrire plus longuement l'histoire d'un camp — l'histoire du premier camp, en 1937.

Pour compléter, disons un mot de ceux qui ont présidé aux destinées de la troupe ou qui continuent encore à maintenir cette oeuvre de jeunesse si belle et si formatrice.

Le chef fondateur fut Gilbert Martel. Les débuts sont toujours difficiles, mais Gilbert, grâce à sa connaissance du scoutisme, réussit à faire aimer ce mouvement.

Plusieurs anciens, — grands garçons aujourd'hui, dont quelques-uns même sont mariés et pères de famille — lui doivent cet esprit de débrouillardise qui les caractérise. Gilbert Martel a gardé le titre de chef jusqu'à son mariage en 1938.

Cependant, dès septembre 1936 il avait pratiquement confié la barque à Raoul Gauthier, qu'il avait auparavant, à la réunion du 30 juin, accepté comme son assistant.

Les scouts ont tous reconnu en Raoul un chef modèle: travailleur acharné, dévoué au suprême degré, bon et surmaturel. C'est avec lui que l'auteur de ces lignes a travaillé; et voilà pourquoi il est possible de rendre un témoignage si sincère à celui qui fut, à côté du père, un collaborateur précieux, un apôtre auprès des jeunes.

Aujourd'hui, Raoul sert son pays, quelque part outre-mer. Il est officier de l'armée avec grade de Lieutenant, et la commue à la Troupe, il est toujours prêt à servir — il est scout dans toute la force du mot.

Cartes d'Affaires

Legault & Legault

AVOCATS ET PROCUREURS
L.-L. LEGAULT, K.C.
Fernand LEGAULT, B.A., LL.B.
Tél. 60 295, rue Main
LACHUTE
Guy LEGAULT, B.A., LL.B.
10 ouest, rue St-Jacques
MA. 3866 - MONTREAL

Gaston Gibeault

C. R.
AVOCAT
de BOURASSA & GIBEAULT
Tél. 60 - 5, rue Préfontaine
Ste-Agathe des Monts

Paul Larose

B.A., LL.B.
AVOCAT
84, rue Blainville
SAINT-THERESE
Téléphone 230
Résidence 185

Claude Prévost

C. R.,
AVOCAT
Chambre 313
132 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal
Bureau: P.Lateau 5060-5069

Résidence: EL. 3070

Guy Favreau

AVOCAT
Edifice Versailles
Chambre 100
60 ouest, rue Saint-Jacques
HA. 7323
Montréal

Raymond Raymond

AVOCAT
298 Labelle, Saint-Jérôme
TEL. 61
Résidence:
182, Castonguay
Tél. 767

Mario Beaudry

B.A., LL.M.
Avocat et Procureur
Ste-Agathe des Monts
Résidence Bureau
159, Tour du Lac 43, St-Vincent
Tél. 374 Tél. 217

Lucien Bourbonnais

AVOCAT - BARRISTER
10 ouest, rue St-Jacques,
Suite - Immeuble Thémis
PLateau 5241

J.-Marc Vermette

NOTAIRE
Saint-Janvier
Co. Terrebonne
Tél. 269-w

Henri Prévost

AVOCAT
335, rue Labelle
Saint-Jérôme, Qué.

Louis Nicolas

ARCHITECTE
Bureau: 208, rue Labelle,
Suite 5
Résidence: 430, Blv1 Melançon
Saint-Jérôme, Qué.

Armand Parent

Comptable-Vérificateur
Autorisé de la Commission
Municipale de Québec
Classe "A"
Rés.: 389, blvd Melançon
Bureau: 500, avenue du Palais
Saint-Jérôme, Qué.

Armand Charbonneau

Encanteur licencié
78, rue St-Louis S.-Eustache
Téléphone 137
Si vous décidez de faire encan,
faites appel aux services d'un
homme d'expérience

André Racine

O.O.D.
SPECIALITE POUR LA VUE
Tous les jours de 9 h. a.m.
à 5 h. p.m.
Le soir sur appointment
Téléphone 626

Louis Mignault

Arpenteur-Géomètre
Bureau: 316 rue Saint-Georges
Résidence: 17 rue Saint-Faustin
SAINT-JEROME
Bureau: Résidence:
Tél. 25 Tél. 355

Jacques Poulin

ARPENTEUR GEOMETRE
QUEBEC LAND SURVEYOR
Case postale 160
Ste-Agathe des Monts

Sénécal & Cie

Comptables Publics
Spécialistes en impôt sur le
revenu
320 St-Georges, St-Jérôme
Tél. 987
16a St-Charles, Ste-Thérèse
Tél. 250

Examen de la vue

304 S.-Ge

Un surcroît de besoin dut o-

bliger ce M. Labelle à remettre la Troupe, en 1941, à un confrère nouvellement arrivé, pour s'occuper exclusivement des mouvements spécialisés chez les jeunes ouvriers.

Ce confrère, M. l'abbé Emile Dubois, neveu de M. le curé, fut nommé durant une année, après quoi il retourna dans son diocèse. Lui aussi, maintenant, sert dans les forces armées en qualité d'aumônier militaire.

Et c'est l'aumônier actuel, l'abbé Bernard Desjardins, qui prend en mains la Troupe Saint-Jérôme. Il arrive à un âge où l'on peut encore aimer à coucher sous la tente; et, avec cela, son contact avec les jeunes, au Séminaire de Sainte-Thérèse où il a vécu comme prêtre durant six ans, lui a permis d'avoir tout l'enthousiasme qu'il faut pour s'occuper d'une oeuvre de jeunesse. De fait, il aime le scoutisme, et lui consacre presque toutes ses soirées au grand bénéfice de la Troupe, des patrouilles et de chacun des scouts.

Des milliers de militaires reviennent toutes les semaines, de l'Europe. Dans l'armée territoriale, les licenciements s'accroissent nombreux. Mais il semble qu'on ne tienne pas assez compte des domaines essentiels, et que dans certains camps on s'obstine à garder les soldats alors qu'ils n'ont d'autre chose à faire que de tuer le temps.

Nouvelles de Saint-Jérôme et du Comté de Terrebonne

La Cie de Construction de Saint-Jérôme, Limitée

Entrepreneurs-Généralistes

General Contractors

CONSTRUCTION IMMEUBLE ADMINISTRATION

Edifice Marchand Tél. 61 298 rue Labelle

A vendre: MATERIAUX DE CONSTRUCTION, provenant de la démolition de l'Aréna de Saint-Jérôme. Bois, acier structure, filage électrique, plomberie, etc. S'adresser sur les lieux ou au Bureau de la Compagnie.

GRAND PIQUE-NIQUE DES EMPLOYES DE LA REGENT KNITTING MILLS LIMITED

Donné gracieusement par le propriétaire et Gentleman M. H. Grover

Le pique-nique annuel des employés de la "Regent Knitting Mills Ltd", aura lieu dimanche le 19 août, au terrain de la Compagnie en face du C.N.R.

L'ouverture se fera à 10 heures p.m. par une joute de balle-molle; midi: dîner champêtre aux fèves au lard avec breuvage et fruits.

1.00 hre — Ouverture des concours divers, tel que courses de toutes sortes pour hommes, femmes et enfants; concours d'habileté, (aiguilles, biscuits soda, sous dans l'eau); pour jeunes et vieux, une partie de balle-molle; pour les dames et demoiselles, concours d'amateurs et de chants en chœur, etc.; musique du folklore. La fête se terminera par la distribution de cadeaux, dons de la compagnie, et d'un cadeau-souvenir donné spécialement à tous les enfants des employés. C'est réellement une sincère marque d'attention de la part de la compagnie, The Regent Knitting Mills Ltd., et celle-ci peut-être assurée d'avance de la gratitude de tous ses membres.

UN EMPLOYE

Ad Multos Annos

Succès scolaire



SON EXCELLENCE MGR JOSEPH CHARBONNEAU qui célébrait, mercredi le 15 août, le sixième anniversaire de sa consécration épiscopale. Mgr Charbonneau est le quatrième archevêque et le sixième évêque de Montréal.

Nous présentons à Son Excellence l'hommage de notre filiale soumission et nos souhaits les meilleurs pour un long et fructueux épiscopat.

Union catholique des cultivateurs

On a fondé ces jours derniers un groupement de l'Union Catholique des Cultivateurs, dans la paroisse St-Antoine des Laurentides. M. Stanislas Raymond a été élu président de l'U.C.C. pour cette partie du territoire jérôme-détaché de la ville de Saint-Jérôme en août dernier.

PHARMACIE

WILFRID PRUD'HOMME

La pharmacie la mieux assortie du district

Chocolats Laura Secord

Ordonnances de Messieurs les Médecins

remplies avec soin

PRODUITS REXALL

Agence des Produits de Beauté

"Mireille", "Harriet", "Hubbard", "Ayer"

Elizabeth Arden et Barbara Gould

Commandes postales exécutées avec soin

Service rapide de deux messagers

TELEPHONES: 558 et 559

341, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme

LE SAINT-JEROME TRIOMPHE DU BROWNSBURG

13 à 12

Le club de Saint-Jérôme a pris, dimanche dernier, une avance d'une partie dans la série d'élimination de deux parties dans trois, contre le Brownsburg. Le club visiteur prit les devants dans les premières manches, mais un coup de circuit de Tino Martin donna un élan à nos gars, jusqu'à la 5ème manche, les membres du club de Saint-Jérôme semblaient languissants.

Mais de la cinquième manche jusqu'à la fin, nos joueurs dominèrent du jeu plus que brillant, et en firent voir de toutes les couleurs à leurs adversaires; Danis, Charbonneau, Locas, Lachance, Martin et Desormeaux se succédèrent au bâton avec des suc-

cès sans cesse renouvelés.

Le héros de la joute fut certes encore le lanceur Raymond Aubry qui retira 13 hommes au bâton et n'accorda que 8 coups sûrs.

La seconde manche de ce duel éliminatoire aura lieu à Brownsburg, dimanche prochain. Nous demandons aux amateurs de profiter des opportunités offertes pour se rendre à Brownsburg, appuyer nos gars pour une autre victoire. Des camions partent du Bowling à midi exactement.

Le club de Saint-Jérôme nous prie de remercier Son Honneur le maire Charles Aubry pour l'encouragement et l'appui qu'il a donné si généreusement à la cause de la balle-au-camp.

CHEZ J.W. CYR

Complets faits sur mesures ou prêts à porter

Pour militaires démobilisés

Prix à partir de \$29.75 à \$39.50

Complets prêts à être portés à prix varié selon la qualité.

Présentons-nous votre certificat de priorité et nous ferons confectionner votre complet d'après vos mesures. La livraison vous en sera faite dans les 15 à 20 jours.

Venez voir les beaux et bons tissus réservés pour les militaires, par les grands tailleurs Tip Top et Johnston; ils vous garantiront entière satisfaction.

Nous avons en mains un bon assortiment de complets prêts à être livrés ainsi que tout le nécessaire pour vous habiller en fait de mercerie de bon goût.

Nos prix défient la compétition pour qualité égale.

J. W. CYR

314, rue St-Georges Tél. 448 Saint-Jérôme



gion sud des Laurentides, d'une école de jeunes filles accomplies tant dans le domaine intellectuel que dans les arts domestiques et l'artisanat québécois.

Succès et longévité à l'Ecole Ménagère Régionale de Saint-Jérôme.

Nommé curé de Ste-Thérèse



M. le chanoine Philippe Chartrand jusqu'en juin dernier supérieur au séminaire de Sainte-Thérèse, qui vient d'être nommé curé de Sainte-Thérèse.

Il succède à M. l'abbé Edmond Lacroix qui a été nommé supérieur de l'hospice de Saint-Jérôme.

Centenaire de St-Janvier

Saint-Janvier célébrera son centième anniversaire de fondation par de grandes fêtes qui se dérouleront les 1er, 2 et 3 septembre prochain.

Un grand banquet sera servi dimanche le 2 septembre.

L'organisation de ces inoubliables fêtes va bon train, et on anticipe un formidable succès.

Dans notre prochaine édition nous en donnerons le programme.

Record à St-Jérôme

PO-KA-BOUT COUVRE LE MILLE EN 2.05 — WILLIAM DIRECT W GAGNE

Un nouveau record de piste a été établi dimanche après-midi à St-Jérôme alors que Po-Ka-Bout au Dr Besner de Maniwaki, a remporté la troisième épreuve de la classe 2.20 en 2.05. C'était le deuxième record de piste remporté par ce cheval en deux semaines de suite puisqu'il avait gagné également dans un temps record à Rigaud.

Conduit par Cecil Champion, Po-Ka-Bout a gagné les trois épreuves de cette course suivi de Lillian Peter.

Un autre cheval a continué sa série de victoires lorsque William Direct W à Gustave Bouvette de Saint-Jérôme, a décroché les trois épreuves de la classe 2.14.

Retraites fermées

Les dames de Saint-Jérôme auront l'avantage de suivre les exercices d'une retraite fermée, du 24 au 27 août, au Foyer Notre-Dame du Bon Conseil, rue Labelle.

Les jeunes filles participeront aux mêmes privilèges, depuis le 31 août jusqu'au 3 septembre prochain, si elles veulent également s'inscrire à l'avance au Foyer Notre-Dame du Bon Conseil. Cette retraite sera présidée par le Rvd Père Girard, Jésuite.

C'est une initiative nouvelle et des plus recommandables, inaugurée par la section des œuvres sociales et catholiques du Bon Conseil que celle qui permet aux mères de famille, aux jeunes épouses, de même qu'aux jeunes filles, s'arrêter dans le tourbillon quotidien, afin de se retirer dans le silence et la méditation pour trois journées de retraite fervente.

Au Lac l'Achigan

La famille de M. et Mme Omer Beauchamp et M. et Mme Jean Barrette, recevaient, samedi dernier, à leur camp situé au Lac l'Achigan, Miles Thérèse et Hélène Leblanc, Cécile et Huguette Gauthier, Camille Martin, Hélène Colletier, Aline Fillon, Huguette Lapointe, Thérèse Labelle et Fleurette Beauchamp. Toutes revinrent enchantées de leur excursion.

Logements rasés

Dans la nuit de jeudi à vendredi de la semaine dernière, les pompiers de Saint-Jérôme se sont rendus à Saint-Antoine-des-Laurentides pour combattre un incendie qui menaçait de tourner en conflagration. Deux maisons de trois logements ont été rasées. Deux propriétés de M. Alexandre Pellerin ont subi des dommages, ainsi qu'une propriété de M. Pepin et une autre appartenant à M. A. Piché. Les dommages s'élèvent à \$15,000 environ. Il apparaît que le feu a pris dans un escalier. On présume que quelqu'un est entré dans l'escalier de l'une des propriétés incendiées et y a laissé une cigarette allumée. Comme il n'y a pas d'eau, le directeur des incendies, M. R. Raoul Latour, a fait sonner l'appel général à 3 h. 20 et a commandé que l'on descende la seconde pompe. À cet effet, une équipe du camp militaire avec des boyaux du camp, a prêté main-forte aux pompiers de Saint-Jérôme. Nos pompiers ont travaillé jusqu'à 7 heures du matin.

Fête champêtre

Le dimanche 12 août courant eut lieu la fête champêtre des membres de la L.O.C. et leurs familles, près de St-Canut. M. et Mme Isale Lachance avait mis sous les noms de Marie, Irène, Françoise, Ginette, Parrain et Marianne, M. et Mme Philippe Calvé, de Sainte-Thérèse, oncle et tante de l'enfant. Porteuse: Mme Georgette Kemp, tante du bébé. Nos félicitations.

Soldat noyé à St-Canut

En se baignant dans les eaux de la rivière du Nord, à la digue, près de St-Canut, le soldat Hubert Poncelet, 27 ans, 923 est rue Beaubien, Montréal, s'est noyé samedi soir. Le cadavre fut ramené vers 11 h 30 à la morgue de St-Jérôme. Un camion de l'armée du centre d'instruction militaire de St-Jérôme a ramené la dépouille à Montréal. Le défunt faisait partie du corps des ingénieurs de l'armée canadienne.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née Régine Poncelet, et de son neveu, Jean Labelle, 14 ans, lorsqu'il fut englouti dans vingt-cinq pieds d'eau. M. Albert Nadon, de St-Canut, a retiré le corps de l'eau une vingtaine de minutes plus tard, et on a pratiqué la respiration artificielle. La mort a été constatée par le Dr Paul Quizoz, de Ste-Scholastique. Un verdict de mort accidentelle a été rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du coroner Pagé, de St-Benoît, coroner du district de Deux-Montagnes. Le lieutenant-détective James Haney, de la Sûreté de la province, a fait les constatations d'usage.

Marié depuis à peine deux ans, M. Poncelet passait ses vacances chez son beau-frère, M. Armand Labelle, de St-Canut. Il était à se baigner en compagnie de son épouse, née Jeannine Bisson; de sa sœur, Mme Armand Labelle, née